

LIVRE BLANC
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
SUR LE DOCTORAT *HONORIS CAUSA* DE
BENITO MUSSOLINI





LIVRE BLANC
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
SUR LE DOCTORAT *HONORIS CAUSA* DE
BENITO MUSSOLINI

JUIN 1987

Sommaire

Préface du Rectorat	p. 3
Pièces du dossier	p. 5
Inventaire des pièces présentées	p. 89

Préface

En 1937, à l'occasion de son quatrième centenaire, l'Université décernait à Benito Mussolini le titre de docteur *honoris causa*. L'arithmétique élémentaire montre qu'au 450^e anniversaire de l'Université de Lausanne correspond le cinquantième de l'attribution de ce diplôme. Certains n'ont pas manqué de faire ce rapprochement, par dérision sans doute. Mieux encore, ils se sont inspirés de ces pays où, dans de grands élans de pureté, on métamorphose périodiquement le passé. Ils sont allés jusqu'à demander à l'Université d'effacer de la liste de ses docteurs *honoris causa* le nom de Mussolini.

Au-delà des passions que révèlent ces péripéties, on peut se demander pour quels motifs des professeurs d'une université suisse ont pris, en 1936-1937, une telle initiative. Le seul moyen d'apporter une réponse à cette interrogation est de se reporter aux documents et de tenter d'analyser les mentalités de l'époque.

Voici onze ans, le 27 avril 1976, le Rectorat confiait à un professeur de l'Université le dossier « Doctorat *honoris causa* Mussolini » conservé dans les archives de la Haute Ecole. Absorbé par d'autres tâches, l'intéressé ne put mener à bien l'étude historique de l'affaire. Il a renoncé à ses droits scientifiques et, le 16 février 1987, il a rendu au Rectorat les documents en sa possession.

Sans attendre, le Rectorat décidait de porter à la connaissance du public la totalité des pièces que l'Université possède sur l'événement de 1937. Ce sont ces documents qui sont édités ici, classés par ordre chronologique, pour la plupart transcrits et accompagnés de fac-similés. Ils sont suivis de notes, mais publiés sans analyse détaillée.

Nous avons prié M. Olivier Robert, assistant diplômé chargé de recherches historiques sur le passé de la Haute Ecole lausannoise, de constituer ce dossier et d'effectuer les travaux d'édition nécessaires.

D'emblée on pouvait espérer que le LIVRE BLANC sur le doctorat *honoris causa* de B. Mussolini serait le point de départ de recherches fructueuses et sereines sur les circonstances qui ont entouré l'attribution de cette distinction au chef de l'Etat italien. Et effectivement celles-ci ont débuté au moment même où Olivier Robert entreprenait la publication des documents du Rectorat. Au fil de l'enquête, de nombreuses pièces, toutes accessibles aux chercheurs, mais pour la plupart inédites, issues de divers fonds d'archives, vaudois, suisses et italiens, sont venues s'ajouter au noyau initial.

Le lecteur trouvera ici la collection de tous les documents conservés par l'Université de Lausanne concernant le doctorat *h.c.* de Benito Mussolini.

Par ailleurs, le Rectorat a décidé d'encourager la publication parallèle de l'ensemble des documents connus à ce jour et relatifs à ce dossier. Ils sont réunis dans le volume XXVI de la Collection *Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne*. En mettant à la disposition du public un dossier aussi complet que possible sur le doctorat *h.c.* décerné à Benito Mussolini en 1937, l'Université de Lausanne espère ainsi apporter sa contribution à l'étude d'une page controversée de son passé.

Juin 1987

Le Rectorat

N.B. : les documents du présent fascicule sont présentés sous la forme et selon la numérotation choisies pour l'ouvrage « Matériaux pour servir à l'histoire du doctorat *h.c.* décerné à Benito Mussolini en 1937 ».

Pièce N° 15

BANQUE CANTONALE
VAUDOISE

Adm. Télégr. : CANTONBANK

CODES : Liebers' Standard. — Liebers' 5 letter. —
A B C 6^e ed. — Bentley's. — Peterson's Banking.

TELEPHONE :

Direction, Caisse et Bureaux N° 24.601
Bourse, de 11 à 12 h. même numéro

Compte de chèques postaux : fl. 725

15696.

LAUSANNE, le 10 septembre 1936.

Fonds du 4^{ème} Centenaire de l'Université
de Lausanne.

Monsieur Arnold REYMOND, Professeur,
La Rouvenaz, Av. des Cerisiers,
PULLY.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que
nous créditons le compte ci-dessus, de :

Fr. 1.000.-

Valeur 11 septembre, s.b.f.

montant d'un chèque sur Lausanne remis de
la part de Son Excellence Mr. Benito Mussolini.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations
distinguées.

Pièce N° 24

Commission universitaire

Séance du 2 décembre 1936, à 20 h. 15

Présidence de M^r le Recteur Golay. Présents : MM. les 5 Doyens, MM. les Directeurs¹, M^r Olivier.

Doctorat hon. causa S. E. B. Mussolini

24². M^r Arnold Reymond, président du Comité des fêtes du centenaire, présente, en sa qualité de vice-directeur de l'École des Sciences sociales, une proposition de la dite école aux fins de décerner le doctorat *honoris causa* ès sciences sociales et politiques à S. E. Benito Mussolini. M^r le professeur Reymond développe cette proposition. Il donne lecture de la formule projetée pour le diplôme et d'une adresse qui l'accompagnerait. Le Conseil de l'École des Sciences sociales, dans sa séance du 21 novembre, a décidé par 9 voix contre 1, de proposer à la Commission universitaire de décerner ce doctorat à l'occasion des fêtes du 4^me centenaire. Il a approuvé l'esprit du projet d'adresse et de la formule du diplôme présentés par M^r Reymond. Une longue discussion s'engage. M^r le Doyen Bonnard demande le temps de la réflexion et voudrait prendre langue avec quelques collègues. M^r le Doyen Guisan, personnellement favorable, reste quand même perplexe quant au moment choisi. Il préférerait remettre la décision à plus tard et il demande que M^r le Recteur voie le Chef du Département et obtienne de sa bouche l'assurance que rien ne s'oppose à notre projet. Il considère qu'il serait plus indiqué de faire cette proposition dans l'année même du centenaire et il trouve que la collation du grade de docteur *honoris causa* suivant de si près le don qu'a fait S.E. Mussolini au fonds du centenaire³ court le risque de ressembler à un remerciement.

MM. Olivier et Ramel estiment que nous pouvons prendre une décision aujourd'hui même ; M^r Reymond aimerait être fixé dès maintenant sur ce point-ci : la Commission universitaire accepte-t-elle ou refuse-t-elle cette proposition ? M^r le Doyen Meylan pense qu'il vaudrait mieux se prononcer ce soir. Il est d'accord sur le fond et il ne voit que des inconvénients à retarder. M^r le Doyen Marchand est du même avis. MM. les Directeurs Mellet, Chuard et Landry sont favorables au projet et estiment que nous pouvons prendre notre décision aujourd'hui même.

M^r le Doyen G. Bonnard déclare que si nous votons ce soir il sera obligé de s'abstenir à cause de l'aspect politique de ce geste. Ce qui le

¹ C'est Arnold Reymond, vice-directeur, et non Pasquale Boninsegni, directeur, qui représente l'École des sciences sociales et politiques à cette séance.

² Les numéros indiquent le point de l'ordre du jour.

³ Ce don fut fait en septembre 1936.

préoccupe, c'est de savoir quelle en pourrait être la répercussion en Suisse. Il ne se sent pas libre d'agir comme mandataire de ses collègues de la Faculté des Lettres et il n'entend pas être obligé à prendre une décision ce soir. M^r le Doyen Ramel déclare qu'il n'a jamais eu l'intention d'imposer à l'un de ses collègues une décision précipitée. Ceci parce que M^r le Doyen avait prononcé les mots de carte forcée. M^r Reymond déclare que si l'un des doyens éprouve ce sentiment, il préfère alors retirer sa proposition. Prennent encore la parole MM. Guisan, Olivier et Ramel. M^r le Recteur met aux voix les deux questions suivantes : 1^o. proposition de M^r le doyen Guisan : renvoyer à plus tard et prier le Département de l'Instruction publique de dire son sentiment.

2 oui, 3 non.

2^o. renvoyer la décision à la prochaine séance de la Commission universitaire. M^r Reymond désire alors que cette séance de Commission se tienne le plus tôt possible pour toute espèce de raisons. Cette seconde proposition est acceptée à l'unanimité par les 5 Doyens. Ensuite de quoi, sur la proposition de M^r le Recteur, la Commission universitaire prend l'engagement de n'en pas parler ; sauf, pour ceux qui estiment devoir le faire, à s'adresser officieusement, en toute discrétion, à quelques collègues de choix, aux fins de s'éclairer. Il n'est pas question de prendre l'avis officiel de sa Faculté.

Le Chancelier : Frank Olivier

Doctorat
hon. causa
E. Mussolini

24. M^r Arnold Reymond, président du Comité des fêtes du centenaire, présente, en sa qualité de vice-directeur de l'École des Sciences sociales, une proposition de la dite école aux fins de décerner le doctorat honoris causa en sciences sociales et politiques à S. E. Benito Mussolini. M^r le professeur Reymond développe cette proposition. Il donne lecture de la formule projetée pour le diplôme et d'une adresse qui l'accompagnerait. Le Conseil de l'École des Sciences sociales, dans sa séance du 21 novembre, a décidé par 9 voix contre 1, de proposer à la Commission universitaire de décerner ce doctorat à l'occasion des fêtes du 1^{er} centenaire. Il a approuvé l'esprit du projet et l'adresse et de la formule du diplôme présentés par M^r Reymond. Une longue discussion s'engage. M^r le Doyen Bournaud demande le temps de la réflexion et voudrait prendre langue avec quelques collègues. M^r le doyen Guisani, personnellement favorable, reste quand même perplexe quant au moment choisi. Il préférerait remettre la décision à plus tard et il demande que M^r le Recteur soit le chef du département et obtienne de sa bouche l'assurance que rien ne s'oppose à notre projet. Il considère qu'il serait plus indigne de faire cette proposition dans l'année même du centenaire et il trouve que la collation du grade de docteur honoris causa suivant de sa part le don qu'a fait S. E. Mussolini au profit du centenaire vaut le mieux de ressembler à un remerciement.

M. M. Olinet et Ranaud estiment que nous pouvons prendre une décision aujourd'hui même; M^r Reymond aimerait être fixé dès maintenant sur ce point: la Commission universitaire accepte-t-elle ou refuse-t-elle cette proposition? M^r le doyen Nefflau pense qu'il vaudrait mieux se prononcer ce soir. Il est d'avis sur le fond et il ne voit guère des inconvénients à retarder. M^r le Doyen Marchand est du même avis. M. M. les Directeurs Mellet, Chuard et Landry sont favorables au projet et estiment que nous pouvons prendre notre décision aujourd'hui même.

M^r le Doyen J. Bournaud déclare que si nous votons ce soir il sera obligé de s'abstenir à cause de l'aspect politique de ce geste. Ce qui le préoccupe, c'est de savoir quelle en pourra être

2. VII. 1936.

la réimpression en Suite. Il ne sent pas libre d'agir comme mandataire de ses collègues de la Faculté des Lettres et il ne s'entend pas être obligé à prendre une décision ce soir. M^r le Doyen Ramel délibère qu'il n'a jamais eu l'intention d'imposer à l'un de ses collègues une décision précipitée. Ceci parce que M^r le Doyen avait prononcé les mots de carte forcée. M^r Raymond délibère que si l'un des doyens éprouve ce sentiment, il préfère alors retirer sa proposition. Prendent encore la parole M^{rs} Guidan, Obier et Ramel. M^r le Rector met aux voix les deux questions suivantes: 1^o. proposition de M^r le Doyen Guidan renvoyer à plus tard et prier le Département de l'Instruction publique de dire son sentiment. 2^o oui, 3^o non.

2^o. renvoyer la décision à la prochaine séance de la Commission universitaire. M^r Raymond désire alors que cette séance de Commission se tienne le plus tôt possible pour toute espèce de raisons. Cette seconde proposition est acceptée à l'unanimité par les 5 doyens. Ensuite de quoi, sur la proposition de M^r le Rector, la Commission universitaire prend l'engagement de ne pas parler, sauf pour ceux qui estiment devoir le faire, à l'adresse officiellement, en toute discrétion, à quelques collègues de choix, aux fins de s'éclaircir. Il n'est pas question de prendre l'avis officiel de la Faculté.

Pièce N° 26

Commission universitaire

Séance du 13 janvier 1937, à 20 h. 15

Présidence de M^r le Recteur Golay. Présents MM. les 5 Doyens et 2 Directeurs. M^r Olivier est absent et excusé. Le procès-verbal a été tenu par M^r le Doyen H. Meylan.¹ M^r Reymond a remplacé M^r Boninsegni.

Doctorat h.c. Mussolini

1. Deux modifications sont demandées au texte du précédent procès-verbal ; elles ont été introduites depuis par M^r Olivier. Mais à propos du même procès-verbal, M^r A. Reymond désire préciser le point suivant : il n'a pas, dans la séance précédente, motivé tout au long la proposition présentée par l'Ecole des Sciences sociales et politiques concernant Benito Mussolini. S'il ne l'a pas fait, c'est que dans des entretiens particuliers il avait exposé, afin qu'ils eussent le temps de réfléchir à la question, aux divers membres de la Commission universitaire, le concours de circonstances qui avait fait surgir la sus-dite proposition.

Doctorat h.c. Mussolini

8. M^r le Recteur reprend la question du doctorat *honoris causa* proposé pour S.E. Benito Mussolini. Il a vu depuis notre dernière séance M^r le chef du Département qui lui a déclaré le plus nettement du monde que, et lui, et le Conseil d'Etat ne voient aucun inconvénient à la chose. M^r le Recteur donne ensuite lecture du projet d'adresse à S.E. Benito Mussolini et du projet de diplôme.

M^r A. Reymond expose qu'il faudra faire subir un léger remaniement au texte, étant donné que l'Ecole des Sciences sociales n'a été constituée qu'en 1911.

M^r le Doyen Guisan déclare qu'il notera aujourd'hui cette proposition avec le plus grand plaisir et que le moment lui semble bien choisi ; il se demande s'il ne faudrait pas procéder de suite à son exécution, sans attendre les fêtes du centenaire et s'il ne conviendrait pas que l'Université de Lausanne se fasse représenter à Rome par M^r Boninsegni et l'un de ses membres, soit M^r le Recteur, soit le Chancelier, le Pro Recteur² ou M^r André Mercier³.

M^r le doyen Bonnard propose de revenir un peu plus tard sur les modalités d'exécution ; quant au texte, il fait une observation pour qu'on serre de plus près la réalité historique. Décidé que le texte soit renvoyé pour cet amendement à M^r Arnold Reymond qui l'établira d'entente avec M^r le Recteur et le Chancelier.

¹ C'est néanmoins Frank Olivier qui a recopié le procès-verbal dans le registre, ce qui explique que ce soit sa signature qui y figure et non celle de Henri Meylan.

² Le Pro-recteur était le professeur qui avait occupé la charge de recteur dans la précédente législature. Avant Emile Golay, il s'agissait d'Albert Barraud.

³ Professeur qui avait précédé Albert Barraud au rectorat.

A la suite de quoi, la proposition de décerner le doctorat *honoris causa* à S.E. Benito Mussolini, au nom de l'Ecole des Sciences sociales et Politiques, est adopté par 4 voix ; il y a une abstention. Le texte du diplôme est adopté dans les mêmes conditions.

M^r A. Reymond estimant qu'il pourrait être désagréable à certains de nos invités que le diplôme fût remis pendant les fêtes du Jubilé, croit qu'il serait préférable de le faire prochainement ou au plus tard au début du mois de mai. M^r le doyen Bonnard ne veut pas se prononcer sur le fond, mais il estime qu'une très lourde erreur a été commise ce soir et qu'il convient par conséquent de s'en défaire le plus vite possible et de remettre le diplôme avant la fin du semestre d'hiver, comme le proposait M^r le doyen Guisan. La situation politique est à la merci d'un incident ou d'un accident et pourrait rendre plus tard la chose impossible ou très difficile. Il désire donc savoir comment le diplôme sera remis et comment le public sera informé.

M^r Arnold Reymond déclare qu'il ne convient pas de passer par le ministre d'Italie à Berne⁴, que tout ceci est notre affaire personnelle. Il pense que M^r Boninsegni et le Recteur, et le Pro Recteur, devraient se rendre à Rome à cet effet. Il conviendrait aussi qu'un communiqué soit fait à la presse avec les considérants justifiant ce doctorat. A quoi M^r le doyen Bonnard objecte que ce n'est pas l'usage. M^r Arnold Reymond explique qu'il n'a pensé ici qu'à la presse⁵ italienne.

M^r le doyen Guisan croit qu'il vaudrait mieux dire simplement quelles ont été les raisons et que la presse de notre pays l'apprît par nous ; mais il s'en remet à la prudence de M^r le Recteur, du Chancelier et de M^r Reymond.

M^r le Recteur exprime à la fin le désir très net que nous observions encore à ce propos la plus entière discrétion.

Le Chancelier : Frank Olivier

⁴ Attilio Tamaro, à la tête de la Légation d'Italie à Berne de 1935 à 1943.

⁵ Un communiqué sera pourtant fait à la presse quotidienne locale aux environs du 20 avril.

13. I. 1937.

63

Doctorat h.c.
Mussolini

1. Deux modifications sont demandées au texte du président-procès-verbal; elles ont été introduites depuis par M. Chini. Mais à propos du même procès-verbal, M. A. Raymond détermine le point suivant: il n'a pas, dans la séance précédente, mentionné tout au long la proposition présentée par l'École des Sciences Sociales et politiques concernant Benito Mussolini. S'il ne l'a pas fait, c'est que dans des entretiens particuliers il avait exposé, afin qu'ils eussent le temps de réfléchir à la question, aux divers membres de la Commission universitaire, le caractère de circonstances qui avait fait surgir la sus-dite proposition.

Doctorat
h.c. Mussolini

8 M^r le Recteur reprend la question du doctorat honoris causa proposé pour S. E. Benito Mussolini. Il a vu depuis notre dernière séance M^r le Chef du Département sur qui a déclaré le plus nettement du monde que, et lui, et le Conseil d'Etat, ne voient aucun inconvénient à la chose. M^r le Recteur donne ensuite lecture du projet d'adresse à S. E. Benito Mussolini et du projet de diplôme.

M^r A. Raymond expose qu'il faudrait faire subir un léger remaniement au texte, étant donné que l'École des Sciences Sociales n'a été constituée qu'en 1911.

M^r le doyen Guisan déclare qu'il verra aujourd'hui cette proposition avec le plus grand plaisir et que le moment lui semble bien choisi; il se demande s'il ne faudrait pas procéder de suite à son exécution, sans attendre les fêtes du centenaire et s'il ne conviendrait pas que l'Université de Lausanne se fasse représenter à Rome par M^r Boncompagni et l'un de ses membres, soit M^r le Recteur, soit le chancelier, le Vice-Recteur ou M^r André Merier.

M^r le doyen Bonnard propose de revenir un peu plus tard sur les modalités d'exécution; avant au texte, il fait une observation pour qu'en sorte du plus près la réalité historique. Scinde que le texte soit renvoyé pour cet amendement à M^r Arnoldo Reynerud qui s'entend avec M^r le Recteur et le chancelier.

De la suite de quoi, la proposition de décerner le doctorat honoris causa à S. E. Benito Mussolini, au nom de l'École des Sciences Sociales et Politiques, est adoptée par 4 voix; il y a une abstention. Le texte du diplôme est adopté dans les mêmes conditions.

M^r A. Reynaud estimant qu'il pourrait être désagréable à certains de nos invités que le diplôme fût remis pendant les fêtes du Jubilé, croit qu'il serait préférable de le faire prochainement ou au plus tard au début du mois de mai. M^r le doyen Bernard ne veut pas se presser sur le fond, mais il estime qu'une très lourde erreur a été commise ce soir et qu'il convient par conséquent de s'en défendre le plus vite possible et de remettre le diplôme avant la fin du semestre d'hiver, comme le proposait M^r le doyen Guisan. La situation politique est en le merci d'un incident ou d'un accident et pourrait rendre plus tard la chose impossible ou très difficile. Il désire donc savoir comment le diplôme sera remis et comment le public sera informé.

M^r Arnold Reynaud déclare qu'il ne convient pas de passer par le ministre d'Italie à Berne, que tout ceci est notre affaire personnelle. Il pense que M^r Benitezini et le Recteur, et le Pro-Recteur, devraient se rendre à Rome à cet effet. Il voudrait aussi qu'un communiqué soit fait à la presse avec les considérations justifiant le doctorat. A quoi M^r le doyen Bernard objecte que ce n'est pas l'usage. M^r Arnold Reynaud explique qu'il n'a parlé ici qu'à la presse italienne.

M^r le doyen Guisan croit qu'il vaudrait mieux dire simplement quelles ont été les raisons et que la faute de notre pays l'appartient par nous; mais il s'en remet à la prudence de M^r le Recteur, du Chancelier et de M^r Reynaud.

M^r le Recteur exprime à la fin le désir tenet que nous observions encore à ce propos la plus entière discrétion.

Pièce N° 35

Lausanne, le 4 mars 1937.

Monsieur le professeur E. Golay,
Recteur de l'Université,
Lausanne.

Monsieur

Lorsque j'ai lu avant hier sur un « papillon » du « Droit du peuple » que M. Mussolini avait été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Lausanne, j'ai cru à une plaisanterie de fort mauvais goût.

Mais, comme d'autres journaux l'ont annoncé ensuite, et que cette nouvelle n'a pas été l'objet d'un démenti catégorique, je viens vous faire part de l'impression pénible que cette action inconsidérée m'a causée.

Est-ce que l'« Ecole des sciences sociales, pédagogiques, politiques et consulaires » enseigne à fouler aux pieds le pacte de la Société des Nations, à déchirer des traités, à se jeter sur un pays ami et allié, à le piller, en massacrant les habitants, écrabouiller les hôpitaux, arroser les gens d'ypérite, à écraser des peuples quasi désarmés - la Turquie¹ et l'Ethiopie - lorsque à armes égales, en Europe l'on a toujours ou presque toujours été battus à plate couture, et que l'on tient à prendre une revanche, au nom de la civilisation (!) sur des peuples faibles ?

Est-ce que l'Université n'est pas censée tenir le drapeau de l'idéal et du sens moral ? Je vous plains de ce que votre fonction vous ait obligé à contresigner une aussi déplorable décision.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

André Langie².

P.S. Le nouveau docteur *honoris causa* de l'Université de Lausanne n'a-t-il pas craché tout son mépris, il y a quelques semaines, sur la démocratie, et par conséquent sur la Suisse ?

André Langie.

¹ L'Angleterre soupçonnait Mussolini, dès 1926, d'avoir des visées expansionnistes en Asie Mineure. Kemal Ataturk prit le devant et signa un pacte de coopération avec la Grande-Bretagne. Le Pacte d'amitié avec la Grèce (1930), l'entente balkanique (1934) et surtout le Pacte de Saadabad (1937) poussèrent Mussolini à davantage de prudence vis-à-vis de la Turquie, laquelle, dès 1939, se déclara neutre et signa même un pacte de non agression avec l'Allemagne. Voir Gaetano Salvemini, *Preludio alla seconda guerra mondiale*, a cura di Augusto Torre, Milano, Feltrinelli, 1967, p. 75 et 106.

² André Langie (1871-1961) fut bibliothécaire à la Faculté libre de théologie de 1905 à 1944. Ce cryptographe génial de l'Etat major de l'armée suisse durant la première guerre, qui ne parlait pas moins de 32 langues, dénonça, en 1916, la célèbre affaire des colonels en transcrivant le cryptogramme qui permit de démasquer les traités.

Lausanne, le 4 mars 1937.

Monsieur le professeur L. Golay,
Recteur de l'Université,
Lausanne

Monsieur,

Lorsque j'ai lu avant-hier sur un "papillon" du "Droit du peuple" que M. Mussolini avait été nommé docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, j'ai cru à une plaisanterie de fort mauvais goût. Mais, comme d'autres journaux l'ont annoncé ensuite, et que cette nouvelle n'a pas été l'objet d'un démenti catégorique, je viens vous faire part

de l'impression pénible que cette action inconsidérée m'a causée. Est-ce que l'"école des sciences sociales, pédagogiques, politiques et consulaires" enseigne à fouler aux pieds le pacte de la Société des Nations, à déchirer des traités, à se jeter sur un pays ami et allié, à le piller, en massacrer les habitants, à saboter les hôpitaux, à arroser les gens d'ypérite, à écraser des peuples quasi désarmés - la Turquie et l'Éthiopie - lorsque à armes égales, en Europe l'on a toujours ou presque toujours été battu à plate couture, et que l'on tient à prendre une revanche, au nom de la civilisation (!)

sur des peuples faibles ?

Est-ce que l'Université n'est pas censée tenir le drapeau de l'idéal et du sous-morale ? Je vous plains de ce que votre fonction vous ait obligé à contresigner une aussi déplorable décision.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

André Langie.

P.S. Le nouveau docteur honoris causa de l'Université de Lausanne n'a-t-il pas craché tout son mépris, il y a quelques semaines, sur la démocratie, et par conséquent sur la Suisse ?

André Langie.

Pièce N° 36

Wetzikon, le 4.III.1937

Au rectorat de l'Université

Lausanne

xxxxxxxxxxxxxxxx

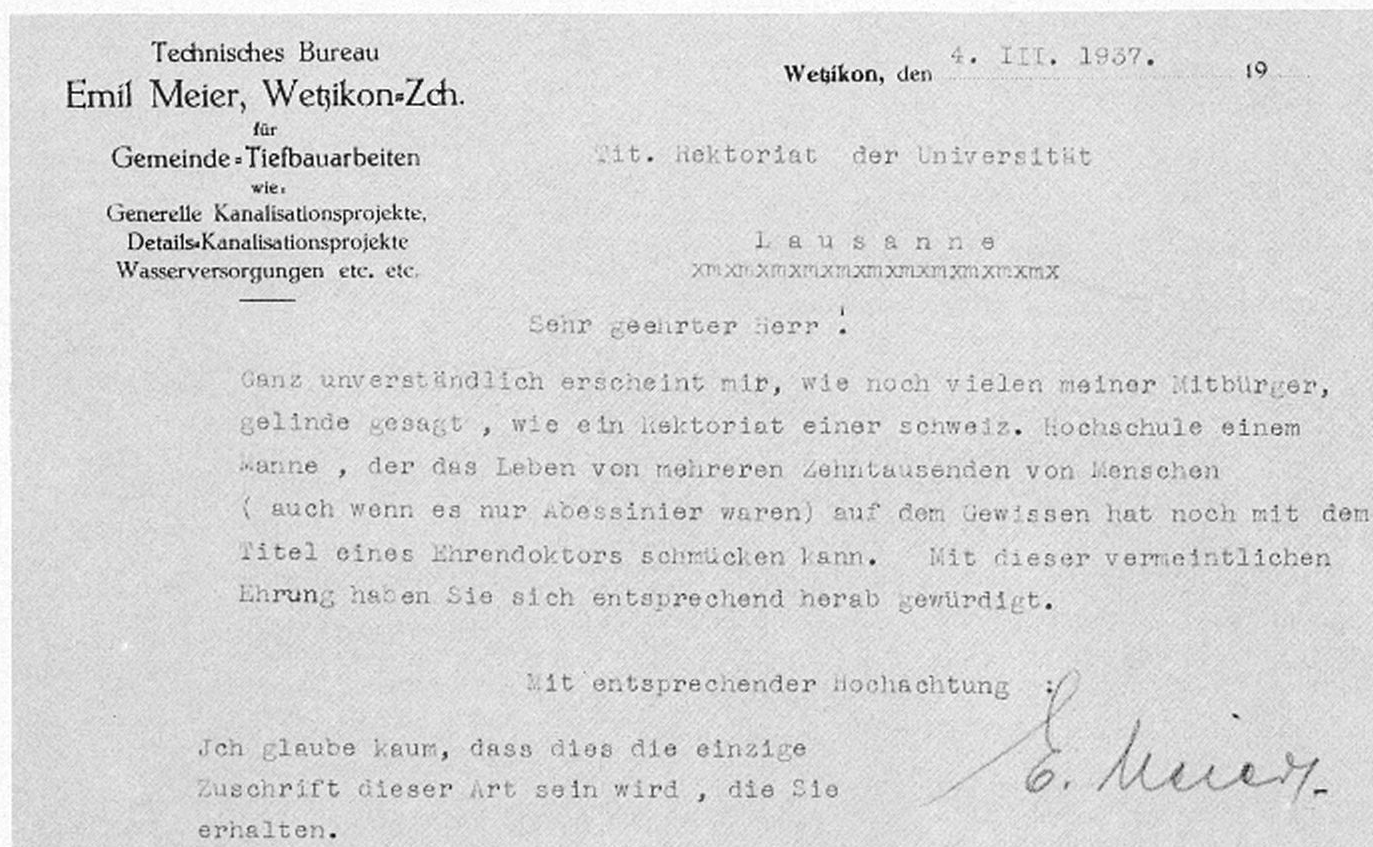
Monsieur,

Il m'apparaît tout à fait incompréhensible, et c'est un euphémisme, comme à beaucoup d'autres de mes concitoyens, que le Rectorat d'une Haute Ecole suisse puisse honorer du titre de docteur *honoris causa* un homme qui a sur la conscience la vie de plusieurs dizaines de milliers d'êtres humains (quand bien même il ne s'agirait que d'Abyssiniens). Par l'attribution de cette prétendue distinction, vous vous déconsidérez.

Avec ma considération distinguée :

E. Meyer.

J'ai peine à croire que ce soit la seule lettre de cette espèce que vous receviez.



Pièce N° 37

ERICH LOHNER
THUNTHUN, le 4 mars 1937.
PANORAMA

Au Recteur de l'Université de

Lausanne.

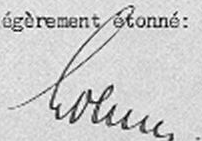
Monsieur,

Je lis dans l'Oberländer Tagblatt d'aujourd'hui ceci:

Musgraben Lausanne, daß den Sozialisten Mussolini feierlich auszuweisen hat, und ausgerechnet die juristische Fakultät der Universität Lausanne hat solchen Mussolini, den Völkerverleumder, zum „doctor juris honoris causa“ ernannt. Die Sache ist grotesk. Es fehlt nur noch, daß Hitler, Berner, Blum, Bâle, Eden, Fribourg, Schuschnigg, die St. Galler Handelshochschule Dr. Schacht und Genf Stalin den Ehrendoktor verliehe. Das wäre dann wenigstens eine neutrale Außenpolitik. ①

Pour quelles raisons, Messieurs les Professeurs?

Un compatriote légèrement étonné:



¹ Voici que Lausanne qui, précisément, en son temps, avait expulsé le socialiste Mussolini, et qui plus est la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, ont nommé Mussolini, l'opresseur des peuples, « docteur honoris causa en droit ». La chose est grotesque. Il ne manque plus que Zurich confère le doctorat honoris causa à Hitler, Berne à Blum, Bâle à Eden, Fribourg à Schuschnigg, la Haute Ecole commerciale de Saint Gall au docteur Schacht et Genève à Staline. Ce serait la moindre des choses pour assurer une politique extérieure neutre.

Pièce N° 39¹

16 Tohara road
Riccarton w I.
Christchurch N.Z.
Le 5 mars 1937

M. le Recteur de
l'Université de Lausanne,

Monsieur,

C'est à titre de Suisse romande établie en Nouvelle Zélande, que je prends la liberté d'écrire ces lignes.

La coupure de journal ci-jointe, parue dans la « Press » de Christchurch, donne lieu à de nombreuses questions auxquelles je voudrais pouvoir répondre judicieusement.

Les Néo-Zélandais aiment beaucoup la Suisse mais ne comprennent pas grand'chose évidemment à son système politique et ses institutions.

La nouvelle en question, stipulant que Mussolini a été créé *D^r hon. causa* de l'Université de Lausanne, fait très mauvaise impression d'autant plus qu'elle est annoncée au lendemain du massacre d'Addis-Abeba².

Je déplore les erreurs des journaux d'ici - un exemple entre tous, on appelait le genevois Nicole³ « Swiss President » - et c'est pourquoi je viens vous demander si le renseignement donné par l'entre-filet ci-joint est entièrement correct. Je ne savais pas que Mussolini eût été étudiant de votre Université.

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de célébrer la Suisse dans des conférences à différentes sociétés, même par la voie de la radio au nom du Conseil National des femmes, ou par mon activité comme présidente du Cercle français de Christchurch.

C'est pourquoi, Monsieur le recteur, je m'adresse à vous dans l'espoir que vous voudrez bien me favoriser d'une réponse.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M^{me} Marguerite Just
née Germiquet⁴.

¹ A cette lettre est agrappée, à l'aide d'un trombone, la coupure de journal néo-zélandais à laquelle l'expéditrice fait allusion. La teneur de ce bref entre-filet est la suivante :

Lausanne, 2 mars

L'Université de Lausanne a conféré le grade de Docteur honoris causa en sciences économiques à M. Mussolini, qui, lorsqu'il était étudiant, fomenta des grèves dans les industries, lesquelles provoquèrent son expulsion de l'université.

² Le texte porte *Addis Ababa*. C'est le 5 mai 1936 que le maréchal italien Badoglio fit son entrée dans Adis Abeba, la capitale éthiopienne. Le 9 mai, le Duce, au balcon du palais de Venise, lit le décret qui donne au roi Victor-Emmanuel III le titre d'empereur d'Ethiopie et proclame l'annexion à l'Italie de tout le territoire éthiopien.

³ Léon Nicole, l'un des grands leaders socialistes genevois des années trente, fut rédacteur en chef du « Travail », journal genevois équivalent au « Droit du Peuple » et imprimé sous la même presse. On retrouve certains articles identiques sur « l'affaire Mussolini » dans les deux journaux.

⁴ Adjonction d'une autre main :
expédié Gazette de Laus. le 26 avril 1937.

16 Tolara road
Riccarton, W.I.
Christchurch N.Z.
le 5 mars 1937.

Monsieur le Recteur de
l'Université de Lausanne,

Monsieur,

C'est à
titre de Suisse romande établie
en Nouvelle Zélande, que je prends
la liberté d'écrire ces lignes.

La couverture de journal ci-jointe,
parue hier dans la "Press" de Christ
church, donne lieu à de nombreuses
questions auxquelles je voudrais
pouvoir répondre judicieusement.

Les Néo-zélandais aiment
beaucoup la Suisse mais ne
comprennent pas grand chose
évidemment à son système po-
litique et ses institutions.

La nouvelle, en question,

2.

stipulant que Mussolini a été
créé D^r Hou. Causa de l'Université
de Lausanne, fait très mauvaise
impression, d'autant plus qu'elle
est annoncée au lendemain du
massacre d'Addis-Ababa.

Je déplore les erreurs des
journaux d'ici - un exemple
entre tous, on appelait le Gene-
vois Nicole "Swiss President" -
et c'est pourquoi je viens vous
demander si le renseignement
donné par l'encre-bleue ci-joint
est entièrement correct. Je ne
savais pas que Mussolini eût
été étudiant de votre Université.

A plusieurs reprises, j'ai eu
l'occasion de célébrer la Suisse
dans des conférences à différentes
sociétés, même par la voie de la
radio au nom du Conseil National
des femmes, ou par mon activité
comme présidente du Cercle

3.

français de Christchurch.

C'est pourquoi, Monsieur
le receveur, je m'adresse à vous
dans l'espoir que vous voudrez
bien me favoriser d'une réponse.

Veillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

M^{me} Marguerite Just
née Gerbiquett.

expédié Gayotte & Lours.

le 26 avril 1937

Pièce N° 40

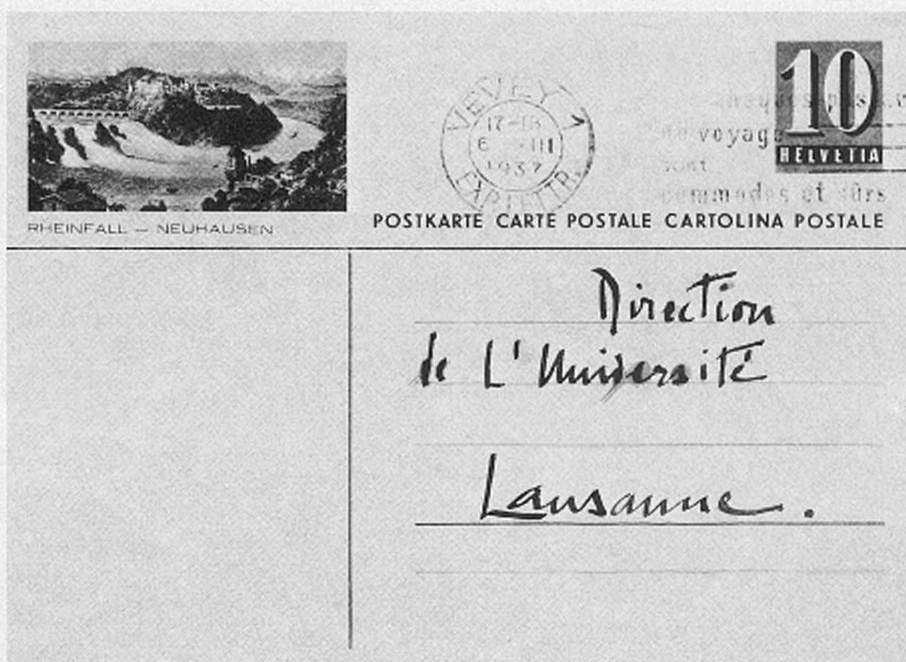
Direction de l'Université Lausanne,¹

Vu la nomination de votre cher anti-démocrate le Duce au grade de « D^r *honoris causa*, je propose à mon tour l'échange des Pensionnaires de Serix² avec les Prof. et D^r de l'Université.

¹ Cette pièce peut être datée du 6 mars 1937 grâce au sceau postal.

² Il faut lire *Cery*.

A Democrate
D^r *h.c.* es tou



Direction de l'Université Lausanne
Vu la nomination de votre cher anti-démocrate le Duce au grade de « D^r *honoris causa*, je propose à mon tour l'échange des Pensionnaires de Serix avec les Prof. et D^r de l'Université.
A Democrate
D^r *h.c.* es tou

Pièce N° 42

Lausanne, le 8 mars 1937
39, chemin du Levant

A Monsieur le Recteur de l'Université

et à Messieurs les membres de la Commission universitaire
Lausanne

Messieurs, et chers collègues,

Permettez-moi de vous dire en toute simplicité mon sentiment au sujet d'une décision que vous avez prise récemment. Il s'agit de la collation du grade de docteur *honoris causa* à M. Mussolini. Cette décision, je sais que vous l'avez prise après mûr examen, chacun d'entre vous n'ayant en vue que le meilleur parti dans les circonstances données. Je sais aussi qu'il vous appartenait de la prendre et que vous n'aviez à consulter personne que vous-même. Cependant, comme une décision de cette nature engage publiquement l'université, il me paraît qu'un simple professeur peut sans impertinence vous faire connaître à ce sujet son opinion, en tout respect de votre autorité comme en pleine conscience de sa propre responsabilité à l'égard de l'institution dont il fait partie.

M. Mussolini est un homme politique. Qu'on le veuille ou non, sa personne symbolise une attitude politique définie. En lui décernant le suprême honneur dont l'université dispose, vous avez donné à toute personne non prévenue le sentiment que l'université prenait parti dans le conflit qui oppose dangereusement, en ce pays même, des idéologies politiques. Sans doute telle n'était pas votre intention. C'est à l'ancien étudiant de Lausanne, c'est au sociologue et au penseur que vous avez décerné le grade de docteur. Mais la personne de M. Mussolini souffre-t-elle ce découpage artificiel? En elle l'élément politique exerce une primauté trop évidente. Cet élément donne son accent propre à sa forte personnalité. On peut douter que le nouveau docteur de Lausanne admît volontiers une dissociation qui tiendrait en dehors de l'honneur qui lui est fait ce qu'il juge essentiel en lui. Voit-on une université suisse accorder sans déchoir un honneur semblable à Bonaparte premier consul, en considération de la valeur littéraire de ses discours?... Ainsi, sans l'avoir voulu, vous avez exposé l'université, non seulement aux attaques d'un parti politique qui ne veut pas toujours du bien à nos institutions nationales, mais aux critiques légitimes d'un grand nombre de citoyens très attachés à notre institution. Ils regrettent qu'en la personne de M. Mussolini, l'université ait paru garantir de son autorité la valeur d'un système politique.

Ce système politique, je n'ai pas à le juger ici. Mon sentiment serait le même si un tel honneur avait été décerné au représentant d'une idéologie toute opposée. On ne pourra cependant pas s'empêcher de remarquer que la conception que M. Mussolini se fait des relations entre les peuples paraît singulièrement dangereuse à l'existence de la Suisse, si sincère que soit d'ailleurs son amitié pour notre pays. Un homme d'Etat qui tend à réduire l'ordre européen à un pur jeu de forces, qui conteste l'existence d'un droit international, qui moque ouvertement les institutions par lesquelles ce droit tente de se réaliser, un chef d'Etat qui n'a pas craint de violer l'engagement qui le liait à un Etat plus faible pour le conquérir par la guerre¹, donne pour le moins un fâcheux exemple. Par ses discours comme par ses actes, M. Mussolini peut inquiéter à juste titre tout citoyen suisse qui pense

¹ Allusion à la conquête de l'Ethiopie (ou Abyssinie) en 1935 et 1936.

que la plus sûre garantie de l'existence de notre pays est dans le respect du droit et que la Suisse n'aurait qu'à disparaître dans une Europe où chaque Etat obéirait à sa seule volonté de puissance. Etait-ce à une école de sciences politiques, section d'une faculté de droit, était-ce à une université suisse à honorer un apôtre de la force ?

Mais il y a plus. Même si on laisse entièrement de côté l'aspect politique de la personne de M. Mussolini, il ne me semble pas que votre décision se légitime par l'originalité ou la valeur de sa pensée, telle qu'elle s'exprime dans son œuvre écrite. Qu'on ouvre « *le Fascisme* »² où, en une soixantaine de pages, M. Mussolini expose sa philosophie. On se convaincra que les principes de sa pensée sont en opposition complète avec ce qui constitue la fonction propre de l'université.

Le fondement de cette pensée - d'origine hégélienne -, c'est que l'Etat est un « absolu ». Loin de se soumettre lui-même à la vérité, c'est lui seul qui, de sa propre autorité, crée les valeurs spirituelles. « *Tout est dans l'Etat, écrit M. Mussolini, et rien d'humain ni de spirituel n'existe et a fortiori n'a de valeur, en dehors de l'Etat.* » L'Etat crée les valeurs ; « *il crée le droit*³ », affirme expressément l'auteur. La personne humaine n'a de réalité qu'en lui. « *Le fascisme, lit-on, affirme l'Etat comme la véritable réalité de l'individu*⁴ ». Et plus loin : « *L'Etat est une autorité qui donne valeur de vie spirituelle aux volontés individuelles*⁵ ». En somme, l'Etat est Dieu, et c'est en effet en termes religieux que M. Mussolini le décrit quand il affirme qu'il est la « *forme la plus élevée et la plus puissante de la personnalité*⁶ », et surtout que : « *Son principe pénètre dans le cœur de l'homme d'action comme du penseur, de l'artiste comme du savant : c'est l'âme de l'âme*⁷ ».

Est-il besoin d'insister davantage ?

Si la fonction de l'université est de former la personne humaine au respect des valeurs spirituelles - valeurs de vérité, de justice, de beauté -, comment ne pas envisager la pensée de M. Mussolini comme la négation de notre tâche ? Et quel professeur de nos facultés pourra lire sans éprouver un sentiment de honte de telles déclarations, sachant que l'université à laquelle il se rattache les a consacrées par l'honneur accordé à leur auteur ?

Avant de terminer, je voudrais assurer chacun d'entre vous, Messieurs et chers collègues, qui avez été amenés par votre fonction à voter en cette question délicate, de mon estime personnelle. Je sens très vivement la force des liens de collégialité qui m'unissent à vous, et c'est en raison même de leur force que j'ai pris la liberté de vous écrire en ces termes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le recteur et Messieurs, l'expression de mon sincère dévouement

André Bonnard⁸

² Benito Mussolini, *Le Fascisme, doctrine, institutions*, Paris, Denoël et Steele, 1934, 239 p.

³ Benito Mussolini, *Le Fascisme, op. cit.*, p. 23. Le texte exact est : *L'Etat, en tant que volonté éthique universelle, crée le droit.*

⁴ *Ibid.* p. 19. Le texte exact est : *Le libéralisme niait l'Etat dans l'intérêt de l'individu ; le fascisme réaffirme l'Etat comme la véritable réalité de l'individu.*

⁵ *Ibid.* p. 24. Le texte est : *L'Etat n'est pas seulement une autorité qui gouverne et donne forme légale et valeur de vie spirituelle aux volontés individuelles ; il est aussi une puissance qui fait valoir sa volonté à l'extérieur, en la faisant reconnaître et respecter, c'est-à-dire en démontrant, par les faits, l'universalité dans toutes les manifestations nécessaires de son développement.*

⁶ *Ibid.* p. 25. Le texte exact est : *L'Etat fasciste, forme la plus élevée et la plus puissante de la personnalité, est une force, mais une force spirituelle.*

⁷ *Ibid.* p. 25. Le texte exact est : *Son principe - inspiration centrale de la personnalité humaine vivant en communauté civile - pénètre au plus intime de l'individu et dans le cœur de l'homme d'action comme du penseur, de l'artiste comme du savant : c'est l'âme de l'âme.*

⁸ André Bonnard (1880-1959), professeur de langue et littérature grecques de 1928-1957, est connu pour ses travaux, qui lui valurent le prix Schiller en 1945.

Lausanne, le 8 mars 1937
39, chemin du Levant

A Monsieur le Rector de l'Université
et à Messieurs les membres de la Commission universitaire
Lausanne

Messieurs et chers collègues,

Permettez-moi de vous dire en toute simplicité mon sentiment au sujet d'une décision que vous avez prise récemment. Il s'agit de la collation du grade de Docteur honoris causa à M. Mussolini. Cette décision, je sais que vous l'avez prise après mûr examen, chacun d'entre vous s'ayant eu vue que le meilleur parti dans les circonstances données. Je sais aussi qu'il vous apparaît mal de la prendre et que vous n'avez à consulter personne que vous mêmes. Cependant, comme une décision de cette nature engage publiquement l'université, il me paraît qu'un simple professeur peut sans impertinence vous faire connaître à ce sujet son opinion, en tout respect de votre autorité comme en pleine conscience de sa propre responsabilité à l'égard de l'Université dont il fait partie.

M. Mussolini est un homme politique. Qu'on le consulte ou non, sa personne symbolise une attitude politique définie. En lui décernant le suprême honneur dont l'université dispose, vous avez donné à toute personne non prévenue

le sentiment que l'université prenant parti dans le conflit qui oppose dangereusement, en ce pays même, des idéologies politiques. Sans doute telle n'était pas votre intention. C'est à l'ancien étudiant de Lausanne, c'est au sociologue et au juriste que vous avez décerné le grade de Docteur. Mais la personne de M. Mussolini souffre-t-elle ce d'un usage artificiel ? En elle l'élément politique exerce une primauté trop évidente. Cet élément donne son accent propre à sa forte personnalité. On peut douter que le nouveau Docteur de Lausanne admette volontiers une dissociation qui tiendrait en dehors de l'honneur qui lui est fait ce qu'il juge essentiel en lui. Voit-on une université suisse accorder sans déchoir un honneur semblable à Bonaparte premier consul, en considération de la valeur littéraire de ses discours ?... Ainsi, sans l'avoir voulu, vous avez exposé l'université, non seulement aux attaques d'un parti ^{politique} qui ne veut pas toujours du bien à nos institutions nationales, mais aux critiques légitimes d'un grand nombre de citoyens très attachés à notre institution. Ils regrettent qu'en la personne de M. Mussolini, l'université ait paru garantir de son autorité la valeur d'un système politique.

Le système politique, je n'ai pas à le juger ici. Mon sentiment serait le même si un tel honneur avait été décerné au représentant d'une idéologie.

toute opposé. On ne pourra cependant pas s'empêcher de
 remarquer que la conception que M. Mussolini se fait des
 relations entre les peuples paraît singulièrement dangereuse
 à l'existence de la Suisse, si sûre que soit pourtant son
 amitié pour notre pays. Un homme d'Etat qui tend à
 réduire l'ordre européen à un pur jeu de forces, qui conteste
 l'existence d'un droit international, qui méprise ouvertement
 les institutions par lesquelles ce droit tente de se réaliser,
 un chef d'Etat qui n'a pas craint de violer l'engagement
 qui le liait à un Etat plus faible pour le soumettre
 par la guerre, donne pour le moins un fâcheux exemple.
 Par ses discours comme par ses actes, M. Mussolini peut
 inquiéter à juste titre tout citoyen suisse qui pense
 que la plus sûre garantie de l'existence de notre pays
 est dans le respect du droit et que la Suisse ne saurait
 qu'être dispensée dans une Europe où chaque Etat
 obéirait à sa seule volonté de puissance. Etait-ce
 à une école de sciences politiques, section d'une faculté
 de droit, était-ce à une université suisse à
 honorer un apôtre de la force?

Mais il y a plus. Même si on laisse entièrement de
 côté l'aspect politique de la personne de M. Mussolini, il ne
 me semble pas que votre discours se légitime par l'originalité
 ou la valeur de sa pensée, telle qu'elle s'exprime dans son
 œuvre écrite. L'œuvre "Le Fascisme" est, en une soixantaine
 de pages, M. Mussolini expose sa philosophie. On se convaincra

4
que les principes de sa pensée sont en opposition complète avec ce qui constitue la fonction propre de l'université.

Le fondement de cette pensée - Totalisme hitlérien - , c'est que l'Etat est un "absolu". Lui de se soumettre lui-même à la vérité, c'est lui seul qui, de sa propre autorité, crée les valeurs spirituelles. " Tout est dans l'Etat, écrit M. Mussolini, et rien d'humain ni de spirituel n'existe et a fortiori n'a de valeur, en dehors de l'Etat". L'Etat crée les valeurs ; "il crée le droit", affirme expressément Chamberlain. La personne humaine n'a de réalité qu'en lui. "Le fascisme, lit-on, affirme l'Etat comme la véritable réalité de l'individu". Et plus loin : " L'Etat est une autorité qui donne valeur de vie spirituelle aux volontés individuelles." En somme, l'Etat est Dieu, et c'est en effet en termes religieux que M. Mussolini le décrit quand il affirme qu'il est la "forme la plus élevée et la plus puissante de la personnalité", et surtout que : " Son principe pénètre dans le cœur de l'homme d'action comme du pensant, de l'artiste comme du savant : c'est l'âme de l'âme".

Est-il besoin d'insister davantage ?

Si la fonction de l'université est de former la personne humaine au respect des valeurs spirituelles - valeurs de vérité, de justice, de beauté - , comment ne pas envisager la pensée de M. Mussolini comme la négation de notre tâche ? Et quel professeur de nos facultés pourra lire sans éprouver un sentiment de honte de telles déclarations, sachant que l'université à laquelle il se rattache les a consacrées par l'honneur accordé à leur auteur ?

Avant de terminer, je voudrais assurer chacun d'entre vous, Messieurs et chers collègues, qui avez été amenés par votre fonction à voter en cette question délicate, de mon estime personnelle. Je sens très vivement la force des liens de collègue qui m'unissent à vous, et c'est la raison même de leur force que j'ai pris la liberté de vous écrire en ces termes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le recteur et Messieurs, l'assurance de mon sincère dévouement.

André Bonnard

Pièce N° 43¹

Lausanne le 8 / III 1937

Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne,
Messieurs les membres de la Commission universitaire,

Messieurs,

L'Université de Lausanne a, par une décision récente, conféré le doctorat *honoris causa* au chef du gouvernement italien. Il pourra paraître excessif qu'un chargé de cours se mêle de formuler son sentiment à ce sujet, la Commission universitaire ne devant compte à personne de ses décisions. Cependant il n'en reste pas moins qu'un acte comme la collation du titre de docteur à un homme qui est un homme politique avant tout, engage l'Université tout entière et ne saurait laisser indifférent aucun de ceux qui y enseignent. Qu'ils le veuillent ou non, tous en sont solidaires, et leur responsabilité y est moralement engagée.

Vous ne trouverez donc pas étonnant que je prenne la liberté de vous écrire pour vous dire le douloureux étonnement que cette décision m'a causé. S'il est un principe que les universités de tous les pays ont un devoir urgent de proclamer et de défendre - quand elles le peuvent encore -, c'est celui de l'indépendance de la pensée à l'égard du pouvoir politique, c'est-à-dire la primauté du spirituel sous l'une de ses formes essentielles. Or tout le monde sait que le système politico-social qu'incarne M. Mussolini se base précisément sur la négation de ce principe. Ce n'est pas seulement en Russie et en Allemagne qu'il est foulé aux pieds, mais en Italie où un serment d'allégeance fasciste a été brutalement imposé à tous les professeurs sous peine de destitution². La philosophie politique mussolinienne repose tout entière sur la primauté absolue de l'Etat, et cette théorie n'est pas seulement professée avec éclat, mais appliquée avec rigueur. Elle a fait, vous ne l'ignorez pas, des victimes parmi les représentants les plus éminents de la haute culture italienne.

Est-ce la fonction d'une université comme la nôtre, dont le propos est d'être la servante fidèle et l'ouvrière active d'une culture basée sur le respect de la dignité de la personne, que d'accorder la plus haute distinction à un dictateur dont l'œuvre sociale reste malgré tout discutabile parce qu'elle fait de la subordination totale de l'individu à l'Etat (c'est à dire en l'occurrence à un parti politique) la pierre angulaire de sa construction? Nombreux sont, vous pouvez en être certains, les citoyens vaudois qui ne sauraient l'admettre et que le geste des autorités universitaires froisse profondément. Sans doute il était délicat - les choses en étant venues à un certain point - de désavouer l'auteur d'une démarche qu'il n'avait point mission de faire. Beaucoup trouveront cependant qu'il aurait fallu avoir ce courage. Il est douloureux d'entendre prononcer même par des hommes bien disposés pour l'Université le mot de « bassesse », quand ils parlent de la récente nomination de M. Mussolini au grade de docteur!

Cette impression fâcheuse, nous sommes plusieurs à estimer que nous devons vous la signaler. Peut-elle être corrigée? Il faudrait de catégoriques affirmations sur la nécessité de maintenir comme un idéal humain et non pas seulement national l'indépendance du spirituel par rapport au politique. Les fêtes universitaires en pourraient fournir l'occasion. Mais des paroles ne suffiront pas à dissiper l'équivoque, à compenser l'atteinte que, sans le vouloir, l'Université a paru porter aux principes qu'elle a pour

¹ Adjonction d'une autre main :
1^{re} lettre.

² Fin 1931. Sur 1200 professeurs, 12 refusèrent, selon Paul Guichonnet.

mission de défendre. Il faudrait à la parole joindre un acte, si non les déclarations verbales paraîtraient en flagrante contradiction avec le geste effectué. On voudra bien m'excuser de faire ici une suggestion qui ne rentre nullement dans mes compétences. Cet acte devrait être - ne pourrait, semble-t-il, être autre chose que le fait de conférer une distinction analogue à quelque proscrit illustre, victime de l'intolérance totalitaire ou tout au moins à quelque représentant illustre d'une pensée nettement opposée à toute idéologie totalitaire.

Alors seulement le malaise très grand créé par la promotion de M. Mussolini aux honneurs universitaires, la tristesse et l'inquiétude que quelques-uns en éprouvent seront, je ne dis pas totalement dissipés, mais atténués sensiblement et le prestige de l'Université en Suisse et à l'étranger sauvé dans la mesure où les circonstances actuelles le permettent.

Encore une fois, Messieurs, je m'excuse d'avoir pris cette liberté de vous écrire à cœur ouvert. J'ai voulu libérer ma conscience et remplir un devoir auquel je n'ai pas cru pouvoir me soustraire. Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués

Henri L. Miéville⁴

⁴ Henri-Louis Miéville (1877-1963) fut chargé de cours de 1934 à 1940, puis professeur de philosophie de 1940 à 1947.

J. Letten Lausanne le 8 / III 1937

Messieurs le Recteur de l'Université de Lausanne,
Messieurs les membres de la Commission universitaire,

Messieurs,

L'Université de Lausanne a, par une décision récente, conféré le doctorat honoris causa au chef de gouvernement italien. Il pourra paraître excessif si un chargé de cours se mêle de formuler son sentiment à ce sujet, la Commission universitaire ne devant compte à personne de ses décisions. Cependant il n'a resté pas moins, ni un acte comme la collation du titre de docteur à un homme

qui est un homme politique avant tout, engage l'Université tout entière et ne saurait laisser indifférent aucun de ceux qui y enseignent. Qu'ils le veuillent ou non, tous en sont sollicités, et leur responsabilité y est moralement engagée.

Tous ne trouvez donc pas étonnant que je prenne la liberté de vous écrire pour vous dire le douloureux étonnement que cette décision m'a causé. S'il est un principe que les universités de tous les pays ont un devoir urgent de proclamer et de défendre - quand elles le peuvent encore - c'est celui de l'indé-

pendance de la pensée à l'égard du pouvoir politique, c'est à dire la primauté du spirituel sous l'une de ses formes essentielles. Or tout le monde sait que le système politico-social qu'incarnerait Canotieri se base précisément sur la négation de ce principe. Ce n'est pas seulement en Russie et en Allemagne qu'il est foulé aux pieds, mais en Italie ni un serment D'Alé-giara fasciste a été brutalement imposé à tous les professeurs sous peine de destitution. La philosophie politique mussolinienne repose tout entière sur la primauté absolue de l'Etat, et

cette théorie n'est pas seulement proférée avec éblat mais appliquée avec rigueur. Elle a fait, vous ne l'ignorez pas, des victimes parmi les représentants les plus éminents de la haute culture italienne.

Est-ce la fonction d'une université comme la nôtre, dont le propos est de être la servante fidèle et l'ouvrière active d'une culture basée sur le respect de la dignité de la personne, que d'accorder la plus haute distinction à un dictateur dont l'œuvre sociale reste malgré tout discutabile, par suite du fait de la subordination totale de l'individu

à l'Etat (c'est à dire ^{en l'occurrence} à un parti politique) la pierre angulaire de sa constitution ? Nombreux sont, vous pensez en être certains, les citoyens italiens qui ne sauraient l'admettre et qui le geste des autorités universitaires ferme profondément. Sans doute il était délicat — les choses en étant venues à un certain point — de désarmer l'autour d'une démarche qu'il n'avait point même de faire. Beaucoup trouvant cependant qu'il aurait fallu avoir ce courage. Il est douloureux d'entendre prononcer même par des hommes, bien trop près pour l'Université ~~de~~

~~pour le grand public, pour le grand public~~ le mot de "barone", quand ils parlent de la récente nomination de M. Mussolini au grade de docteur!

Cette impression fâcheuse, nous sommes plusieurs à en avoir pu nous rendre compte. Peut-elle être corrigée? Il faudrait de catégoriques affirmations sur la nécessité de maintenir comme un idéal humain et non pas seulement national l'indépendance du spirituel par rapport au politique. Les fêtes universitaires en pourraient fournir l'occasion: l'air du parler ne suffisant pas à dissiper l'apuroque, à compenser

l'atteinte que, sans le vouloir, l'Université a portée aux principes qu'elle a pour mission de défendre. Il faudrait à la parole jointe un acte, si non les déclarations verbales paraîtraient en flagrante contradiction avec le geste effectif. On n'aurait bien m'excusé de faire ici une suggestion qui ne rentre nullement dans mes compétences. Cet acte devrait être — ne pourrait-il, me semble-t-il, être autre chose que le fait de conférer une distinction analogue à quelque protesté illustre, victime de l'intolérance totalitaire ou tout au moins à quelque représentant

illustre et au premier nettement opposé à toute idéologie totalitaire.

Alors seulement le malaise du grand cœur par la promotion de M. Mussolini aux honneurs universitaires, la tristesse et l'inéquité que quelques uns en éprouvent seraient, je ne suis pas totalement dissiper, mais atténués sensiblement et le prestige de l'université en Suisse et à l'étranger sauvegardé dans la mesure où les conditions actuelles le permettent.

Encore au près, Messieurs, je m'excuse d'avoir pris cette liberté de vous écrire à cœur ouvert. J'ai voulu libérer

ma conscience et remplir un devoir auquel je n'ai pas cru pouvoir me soustraire. Très agréablement l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués

Henri L. Fédoruk

Pièce N° 44¹

Lausanne le 9 / III 1937

Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne,

Monsieur et cher collègue,

Réflexion faite, je vous prie de tenir pour nulle et non avenue la partie de ma lettre à la Commission universitaire qui formule des suggestions pratiques concernant la situation créée par la collation du doctorat *honoris causa* à M. Mussolini.

Il me paraît indélicat et inadmissible qu'une distinction accordée à une illustre victime de l'intolérance totalitaire ou à quelque représentant éminent d'une philosophie politique opposée à tout asservissement de la pensée le soit en apparence eu égard à son mérite, mais ne soit décidée en fait que par raccroc, et pour compenser l'impression fâcheuse causée par le titre conféré à M. Mussolini. Il me semble que, lorsqu'on veut honorer un homme, on ne doit pas en même temps vouloir se servir de lui à d'autres fins. Le geste serait inélégant et jugé tel par beaucoup. De plus l'Université risquerait de se heurter à un refus humiliant, la promotion de M. Mussolini au grade de docteur étant aujourd'hui devenue publique.

Je vous serais obligé de tenir compte de cette rectification en communiquant ma précédente lettre à la Commission universitaire et je vous prie d'agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Henri-L. Miéville

¹ Adjonction d'une autre main :
II^e lettre.

II^e lettre Lausanne le 9/III 1937

Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne,
Monsieur et cher collègue,

Réflexion faite, je vous prie de tenir pour nulle et non avenue la partie de ma lettre à la Commission universitaire qui formule des suggestions pratiques concernant la situation créée par la collation du doctorat honoris causa à M. Mussolini.

Il me paraît indélicat et inadmissible qu'une distinction accordée à un illustre victime de l'intolérance totalitaire ou à quelqu'un représentant é-

minent d'une philosophie politique opposée à tout amoralisme de la pensée le soit en apparence en regard à son mérite, mais ne soit décernée en fait que par rancune, et pour compenser mal l'impression fâcheuse causée par le titre conféré à M. Mussolini. Il me semble que, lorsqu'on a tant honoré un homme, on ne doit pas en même temps vouloir se servir de lui à d'autres fins. Le geste serait inéléphant et jugé tel par beaucoup. De plus l'Université s'engagerait de ce chef à un refus humiliant, la promotion de

M. Mussolini au grade de docteur étant devenue flétrie.

Je vous serais obligé de tenir compte de cette rectification en communiquant ma précédente lettre à la Commission universitaire et j'en prie M. Agnès, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Henri - L. Richier

Pièce N° 45

Lausanne, le 9 mars 1937.

Monsieur le Recteur de l'Université,
Messieurs les membres de la Commission universitaire.

LAUSANNE.

Messieurs et chers Collègues,

Votre décision de conférer le grade de Docteur honoris causa à M. Benito Mussolini engage, de façon publique, l'université entière; aussi nous proposons-nous, entre quelques membres du corps professoral, de témoigner publiquement notre désaccord. Le fait que des partis politiques ont usé de cette affaire comme d'une arme de campagne électorale nous dissuade de recourir, pour le moment du moins, à toute déclaration dans la presse. Mais je tiens, personnellement, pour un devoir, d'exposer devant vous les motifs qui m'obligent à désavouer votre geste.

J'ai la plus grande, la plus sincère admiration pour l'œuvre de redressement réalisée en Italie par Mussolini. Je partage avec tout son pays cette sorte d'enthousiasme respectueux qu'inspire la grandeur de sa personne et de son destin. Je suis d'autant plus libre dans mon jugement. Car Mussolini, qu'on le veuille ou non, incarne une doctrine de politique et de morale. Cela ne dépend ni de notre volonté, ni de notre opinion : il est impossible, sans artifice, de dissocier sa pensée et son individu. Le plus autorisé de ses biographes¹ - autorisé et préfacé par lui-même - le souligne avec force : "jamais je n'ai senti chez aucun homme une telle absorption de la personne par les idées." Pour le monde entier, Mussolini

¹ Emilio De Bono, *La preparazione e le prime operazioni*, introduction de B. Mussolini, Roma, Istituto nazionale fascista di cultura, 1937 (2^e éd.), 217 p.

et les principes dont il est l'apôtre, sont indissolublement unis.

Or sa doctrine² n'est autre qu'un étatisme absolu. Mussolini le déclare sans équivoque : L'Etat est "une force qui résume toutes les formes de la vie morale et intellectuelle de l'homme". Son autorité doit régner dans les esprits "sans partage"... "L'individu n'existe qu'en tant qu'il est dans l'Etat... L'Etat est la véritable réalité de l'individu... l'âme de l'âme"³ !.. Rien plus, Mussolini confère à l'Etat un pouvoir que les plus grands théologiens du moyen-âge n'osaient attribuer à Dieu lui-même, en proclamant que "l'Etat crée le droit"⁴. Il s'ensuit que "l'Etat ne connaît pas de limite à son développement"⁵ et que "l'impérialisme est la loi même de la vie".

Nous connaissons cette doctrine hégélienne, nous en avons vu et souffert les effets : c'est sous l'inspiration de principes tout semblables que l'Allemagne a déclenché la guerre en 1914.

En conférant la plus haute marque d'honneur dont elle dispose à l'homme qui incarne aujourd'hui et représente aux yeux de tous une telle doctrine, l'Université de Lausanne semble approuver cette divinisation de l'Etat impérialiste. Elle semble aussi singulièrement empressée à flatter un vainqueur dont les succès militaires sont dus, pour une grande part, à la mise en pratique de ces principes, au mépris effectif des engagements internationaux. Si jamais notre pays devait pâtir à son tour de l'application de ces idées politiques, l'Université de Lausanne y aurait d'avance applaudi.

Il ne paraît que le rôle de toute Université, et particulièrement de la nôtre, en une époque où les idéologies politiques risquent d'envahir tous les domaines de l'esprit, devrait être de maintenir les notions de vérité, de droit, de morale, indépendantes des opportunités et des ambitions, plutôt que de couronner les puissants du jour qui se targuent de les fouler au pied.

M. Benito Mussolini écrivait en 1910 : "Personne ne croit plus à l'idéal. Si quelque solitaire y croit encore, il est réputé un imbécile. Mais le soussigné appartient encore à ce petit bataillon d'imbéciles." Permettez-moi, Messieurs et chers Collègues, de placer ma déclaration sous l'autorité de ces lignes, en déplorant que l'Université dont je suis membre ait attendu, pour en couronner l'auteur, qu'il les ait ouvertement reniées. Et veuillez agréer l'expression de mes sentiments très respectueux et tout dévoués.

Elie Gagnebin

² Benito Mussolini, *Le Fascisme, doctrine, institutions*, Paris, Denoël et Steele, 1934, p. 25.

³ *Ibid.* p. 19. Le texte exact est : *Antiindividualiste, la conception fasciste est pour l'Etat ; et elle est pour l'individu, en tant que celui-ci s'harmonise avec l'Etat, conscience et volonté universelle de l'homme dans son existence historique (...) le fascisme réaffirme l'Etat comme la véritable réalité de l'individu.*

⁴ *Ibid.* p. 25. Le texte exact est : *Son principe-inspiration centrale de la personnalité humaine vivant en communauté civile - pénètre au plus intime de l'individu et dans le cœur de l'homme d'action comme du penseur, de l'artiste comme du savant : c'est l'âme de l'âme.*

⁵ *Ibid.* p. 23. Le texte exact est : *L'Etat, en tant que volonté éthique universelle, crée le droit.*

⁶ *Ibid.* p. 24. Le texte exact est : *L'Etat peut ainsi être assimilé à la nature de la volonté humaine, qui ne connaît pas de limites à son développement, et prouve son infinité en se réalisant.*

⁷ Elie Gagnebin (1891-1949) fut professeur de géologie de 1933 à 1949.

Pièce N° 46

Lausanne, 4 Chemin de Meillerie,
le 9 mars 1937.

A la Commission universitaire, Lausanne.

Monsieur le Recteur et Messieurs,

Il y a quelques jours, de façon purement occasionnelle, il me revenait que l'École des Sciences sociales de notre Université se proposait de décerner le doctorat *honoris causa* à M. Mussolini. J'ai eu peine à le croire. Mais hier matin, notre doyen¹ m'a mis devant le fait accompli.

Alors même que l'attribution des doctorats *honoris causa* ne concerne pas directement le Sénat universitaire, je crois pouvoir prendre la liberté de vous exprimer très respectueusement, mais en toute franchise, mon douloureux étonnement.

Certes M. Mussolini est un réalisateur admirable. En outre, à plus d'une reprise², il s'est montré très généreux, je le sais, à l'égard de notre Haute Ecole. Pourtant, tout cela ne peut pas me faire oublier que la liberté universitaire, telle que nous la concevons en Suisse, a subi en Italie, du fait du régime actuel, une restriction très grave: je pense à la profession de foi politique exigée des professeurs³. Et c'est pourquoi le geste récent de notre Alma mater m'apparaît comme une infidélité à un principe vital pour tout enseignement Supérieur digne de ce nom.

Ce geste éveille en moi un écho d'autant plus douloureux que l'Université de Lausanne, en diverses occasions, s'est fait un point d'honneur d'accueillir des professeurs étrangers privés de leur chaire pour raisons politiques⁴. En accordant aujourd'hui ce doctorat *honoris causa* - marque d'admiration et d'approbation, semble-t-il, - nous manquons pour le moins de conséquence, et nous paraissions renier le libéralisme généreux dont notre Université aimait à se réclamer.

Quand bien même ma lettre ne peut avoir aucun effet pratique, j'ai tenu à vous l'écrire, en toute simplicité, afin de libérer ma conscience.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Recteur et Messieurs, à mes sentiments très respectueux

Edmond Grin⁴

¹ Henri Meylan.

² Allusion au don de 1000 francs pour honorer la souscription lancée par l'Université en 1936. A notre connaissance, il n'y a pas eu d'autres générosités de Mussolini à l'égard de l'institution universitaire. Il ne convient pas de prendre en considération les quelques décorations octroyées à ses membres (Frank Olivier et Pasquale Boninsegni) et les dons faits à la Bibliothèque cantonale universitaire ou au Musée cantonal des Beaux-Arts, car ils ne concernent pas directement la Haute Ecole.

³ En avril/mai 1935, avec l'appui financier de l'Université, notre Faculté avait invité et accueilli une des nombreuses victimes (universitaires) du régime Mussolini, le professeur Buonaiuti, un savant de premier ordre. Cela pour apaiser une souffrance immense, et selon nous, *imméritée* (lettre d'Edmond Grin au Rectorat de l'Université du 2 novembre 1976).

⁴ Edmond Grin (1895-1977), professeur de théologie systématique de 1932 à 1966, sera recteur de 1956 à 1958.

Lausanne, 4 Chemin de Veillerie,
le 9 mars 1937.

à la Commission universitaire, Lausanne.

Honorable le Recteur et Messieurs,

Il y a quelques jours, de façon purement occasionnelle, il me revenait que l'École des Sciences sociales de notre Université se proposait de décerner le doctorat honoris causa à M. Mussolini. J'ai eu peine à le croire. Mais hier matin, notre doyen m'a mis devant le fait accompli.

Glors même que l'attribution des doctorats honoris causa ne concerne pas directement le Sénat universitaire, je crois pouvoir prendre la liberté de vous exprimer très respectueusement, mais en toute franchise, mon douloureux étonnement.

Certes M. Mussolini est un réalisateur admirable. En outre j'ai plus d'une reprise, il s'est montré très généreux, je le sais, à l'égard de notre Haute École. Pourtant, tout cela ne peut pas me faire oublier que la liberté universitaire, telle que nous la concevons en Suisse, a subi en Italie, du fait du régime actuel, une restriction très grave: je pense à la profession de foi politique exigée des professeurs. Et c'est pourquoi le geste révoltant de notre alma mater m'apparaît comme une infidélité à un principe vital pour tout enseignement supérieur digne de ce nom.

Le geste éveille en moi un écho d'autant plus douloureux que l'Université de Lausanne, en diverses occasions, s'est fait un point d'honneur d'accueillir des professeurs étrangers privés de leur chaire pour raisons politiques. En accordant aujourd'hui le doctorat honoris causa — marque d'admiration et d'approbation, semble-t-il, — nous manquons pour le moins de conséquence, et nous paraissions renier le libéralisme généreux dont notre Université aimait à se réclamer.

Quand bien même ma lettre ne peut avoir aucun effet pratique, j'ai tenu à vous l'écrire, en toute simplicité, afin de libérer ma conscience.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Recteur et Messieurs, à mes sentiments très respectueux,

Edmond Grin

Pièce N° 47

Lausanne, le 9 mars 1937.

A la Commission universitaire, Lausanne.

Monsieur le Recteur et Messieurs,

Il m'est permis, je suppose, sans manquer aux égards que je vous dois, de vous exprimer mon sentiment sur une de vos décisions qui engage tous les professeurs de notre Université.

J'ai été extrêmement surpris et peiné d'apprendre par les journaux que vous aviez conféré le doctorat ^(HONORIS CAUSA) à S.E. Benito Mussolini.

Je suis prêt à reconnaître à cet illustre homme d'état des mérites éminents en leur ordre, qui est politique, mais je ne saurais voir dans ces mérites des titres à une distinction universitaire qui, pour conserver son sens et sa valeur, doit couronner une œuvre scientifique et honorer la recherche désintéressée.

D'autre part, la personnalité du Luce est, dans notre pays comme ailleurs, honorée par les uns, admirée par les autres. Elle divise les esprits. Les lors, votre décision devait inévitablement revêtir aux yeux du public une couleur politique et froisser les sentiments de nombreux Vaudois et Confédérés, qui ne sont pas tous marxistes, ils'en faut! Notre Université avait tout à perdre à descendre ainsi sur le forum pour un motif étranger à ses intérêts et surtout à sa véritable mission.

Je regrette de me trouver en désaccord avec vous en cette occasion, et vous prie de croire, Monsieur le Recteur et Messieurs, à mes sentiments les meilleurs.

Ch. Masson¹
prof.

¹ Charles Masson (1895-1967) fut professeur de théologie de 1934 à 1963.

Pièce N° 48

Yverdon, le 9 mars 1937

Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne
Cité-Devant - Lausanne

Monsieur le Recteur,

J'ai quitté en juin 36 mon poste de pasteur de l'Eglise suisse de Gênes, me sentant comme écrasé par la brutalité sauvage du régime mussolinien. J'ai vu de près comment Mussolini détruit toutes les valeurs morales et comment il prépare l'anarchie sociale. J'ai fait six ans de journalisme professionnel en Belgique et je sais observer. Le danger que représente l'Italie fasciste pour l'Europe et le monde est déjà immense et deviendra encore plus terrible. Celui qui aime la liberté et qui tient à la dignité de l'homme est effrayé de la psychose collective en Italie. - La pédagogie en particulier est sacrifiée en faveur d'une politique de folie césarienne.

Voilà pourquoi la nomination docteur honoris causa de Mussolini par une Université de mon pays m'a profondément attristé et blessé. Son effet est catastrophal. Où allons-nous? Je me le suis demandé anxieusement en apprenant la décision du Sénat de l'Université de Lausanne. Il y a des moments où l'on voudrait céder à la fatigue et ne plus lutter. Telle fut ma tentation en apprenant l'irréparable geste de votre Université.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma haute considération.

Walter Marsi, pasteur
13 rue Roger de Juvinges
Yverdon

¹ Walter Marsi était, en 1937, pasteur à l'église allemande d'Yverdon.

Pièce N° 49

Lausanne, le 9 mars 1937.

F. SPIELMANN¹
NOTAIRE
Rue Pichard 20

AU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ
AU CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE
VAUD²

LAUSANNE

« L'indignation est une belle chose, elle est l'explosion des plus nobles instincts de l'âme. Si le jet est impétueux, la source reste limpide et saine ».

A. Vinet.

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Président,
Messieurs,

Vous venez de décerner à B. Mussolini le titre de docteur ès sciences sociales, *honoris causa*, de votre université.

Savez-vous que ce geste soulève dans tout le pays une légitime indignation ?

Mussolini, docteur es sciences sociales de l'Université de Lausanne, quelle ironie, pour ne pas dire plus !

Mussolini :

qui a tué et fait tuer, même à la table de famille, des gens qui valaient plus que lui. (Journées de Florence³)

qui a martyrisé ses adversaires et leur famille. (Matteotti⁴, Capello⁵, etc.)

qui a enlevé toute joie de vivre aux classes travailleuses de son pays. (Les femmes italiennes sont réduites au rôle de machines à faire des soldats⁶.)

qui écrase de charges ces mêmes classes. (Le nombre des faillites en Italie augmente chaque année.)⁷

¹ Fritz Spielmann (1884-1966) fut notaire à Lausanne, de 1909 à 1963. Fondateur de la Société vaudoise d'études notariales, il sera président de l'Association des notaires vaudois. Conseiller communal radical de 1918 à 1921, il entre dans la franc-maçonnerie en 1919, et, devant la menace de l'initiative Fonjallaz, il publie son ouvrage *Que font les francs-maçons*, dans lequel on retrouve la lettre présentée ici sous le titre *Une lettre à laquelle on n'a pas répondu...*

² Cette lettre fut envoyée au recteur de l'Université, au Conseil d'Etat et à la rédaction du *Canard libre* qui la publia intégralement dans ses colonnes le 30 avril 1937.

³ Allusion au terrorisme exercé par les fascistes dans toute la péninsule et aux massacres d'anti-fascistes à Florence. Sur la terreur fasciste en Toscane, voir *Non Mollare* (1925). Riproduzione fotografica dei numeri usciti con tre saggi storici di G. Salvemini, E. Rossi, P. Calamandrei, Firenze, La Nuova Italia, 1955, part. p. 3-112.

⁴ Le texte porte *Matteoti*.

⁵ Luigi Attilio Capello (1859-1941) fut général d'armée et franc-maçon. Après avoir milité dès 1920 dans le mouvement fasciste, il s'en sépara après le meurtre de Matteotti. Emprisonné en 1925, pour avoir participé à l'organisation d'un attentat contre Mussolini, il fut condamné, en 1927, à trente ans de réclusion. Sur ce personnage, voir Aldo A. Mola, *Luigi Capello tra fascismo e antifascismo*, in *Rivista massonica*, LXIX, 1978, pp. 235-241.

⁶ Sur la politique démographique du fascisme, voir Massimo Livi Bacci, *La trasformazione demografica della società europea*, Torino, Loescher, 1977, pp. 299-307.

⁷ Sur ce point, voir *L'economia italiana tra le due guerre, 1919-1939*, a cura di F. Fiore, Milano, IPSOA, 1984, ainsi que le livre de Franco Catalano, *Potere economico e fascismo. La crisi del dopoguerra, 1919-1921*, Milano, Lerici, 1964, 341 p.

qui a signé des traités et ne les a pas respectés⁸.
qui a supprimé toutes les libertés individuelles dans son pays.
qui a édicté une loi de lèse-majesté pour son unique personne⁹.
qui - enfin - a traité un pays sans défense comme il l'a fait de l'Ethiopie¹⁰.
Cet homme est docteur ès sciences sociales de l'Université de Lausanne !!

Quel est donc le vent qui souffle à la cité ?

Que vous a donc fait le peuple vaudois pour que vous lui envoyiez une pareille gifle ! Lui, qui a le souci de ses engagements et le respect de la parole donnée ?

Alors ? Il suffit d'un désir de M. Boninsegni - italien - pour que ce désir soit un ordre ?

On ne sait ce qu'il faut le plus mépriser : ou de l'outrecuidance de ce professeur étranger ou de votre asservissement !...

Que diraient de cela un Vinet, un Secrétan, un Ruchonnet, un César Roux¹¹, lui qui n'a jamais caché ce qu'il pensait du « travail social » du nouveau docteur ?

Il n'y a aucun motif valable à cette nomination, ni le cadeau des bouquets, ni le don d'un incunable, ni le versement d'une somme d'argent ; toutes choses qui ne privent guère le nouveau docteur.

Votre geste jette une ombre sur les fêtes du 4^{ème} centenaire de notre Université, il en ternit l'éclat et en modifie déjà la portée, considérablement.

L'Université eût été mieux inspirée en pensant au pays, en faisant quelque chose d'utile à cette occasion.

Entre autres choses, nous pensons à l'enseignement notarial qui ne rencontre que dédain chez ces Messieurs...

En vous assurant de mon profond attachement à la Patrie vaudoise libre de tout asservissement,

je vous présente, Messieurs, l'expression de mon profond écœurement.

F. Spielmann
not.

⁸ Mussolini affirmait qu'il ne fallait pas avoir de scrupules en politique étrangère ; une seule règle d'action : l'intérêt de la Nation. L'axe Rome-Berlin (1936) est, dans l'esprit, en contradiction avec les traités passés avec l'Angleterre et la France. D'où les accusations des anti-fascistes. Voir sur ce problème Renzo de Felice, *Mussolini il Duce. I : Gli anni del Consenso, 1929-1936*, Torino, Einaudi, 1974, pp. 323-808 et, du même, *Mussolini, il Duce. II : Lo Stato totalitario, 1936-1940*, Torino, Einaudi, 1981, pp. 331-844.

⁹ Après une série d'attentats contre le Duce, les lois « pour la défense de l'Etat » sont promulguées le 25 novembre 1926 et la peine de mort introduite pour les attentats contre le roi et le chef du gouvernement. A ce sujet, voir Alberto Aquarone, *L'Organizzazione dello Stato totalitario*, Torino, Einaudi, 1965, pp. 426-434, où se trouve le texte de la loi.

¹⁰ Cette campagne, entreprise en 1935, se développa jusqu'au 5 mai 1936, date de l'entrée du maréchal Badoglio dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba. Le 9 mai, Mussolini, à son balcon du Palais de Venise, pouvait annoncer au peuple italien l'annexion de l'Ethiopie à l'Italie, transformant le royaume en empire.

¹¹ Ces différents personnages ont en commun leur nom associé à une rue lausannoise. Une notice biographique leur est consacrée dans l'ouvrage de Louis Polla, *Rues de Lausanne*, Lausanne, 24 heures, 1981, 191 p.

Alexandre Vinet (1797-1847) fut théologien, philosophe, moraliste, écrivain. Il occupa une chaire de théologie à l'Académie de 1837 à 1846, date où il fut destitué, ayant été l'un des instigateurs de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Charles Secrétan (1815-1895) fut nommé professeur de philosophie à l'Académie en 1838. Comme Vinet, il sera destitué en 1845. L'un des membres fondateurs de l'Eglise libre, il sera appelé à reprendre ses cours en 1866 et enseignera dans la Haute Ecole de Lausanne jusqu'à quelques jours de son décès, en 1895.

Louis Ruchonnet (1834-1893) fut avocat. Mais c'est surtout comme homme politique qu'il s'illustra, gravissant presque tous les échelons : député radical de 1863 à 1868 puis de 1874 à 1881, conseiller d'Etat de 1868 à 1874, puis conseiller fédéral de 1881 à 1893.

César Roux (1857-1934) fut professeur de chirurgie de 1890 à 1926.

Lausanne, le 9 mars 1937.

F. SPIELMANN
 NOTAIRE
 Rue Richard 20

AU SENAT DE L'UNIVERSITE
 AU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD

LAUSANNE

"L'indignation est une belle chose, elle est
 l'explosion des plus nobles instincts de l'
 âme. Si le jet est impétueux, la source res-
 te limpide et saine."

A. Vinet.

Monsieur le Recteur,
 Monsieur le Président,
 Messieurs,

Vous venez de décerner à B. Mussolini le titre
 de docteur es sciences sociales, honoris causa, de votre uni-
 versité.

Savez-vous que ce geste soulève dans tout le
 pays une légitime indignation ?

Mussolini, docteur es sciences sociales de l'
 Université de Lausanne, quelle ironie, pour ne pas dire plus !
 Mussolini :

- qui a tué et fait tuer, même à la table de famille, des gens
 qui valaient plus que lui. (Journées de Florence)
- qui a martyrisé ses adversaires et leurs familles. (Matteotti,
 Capello, etc.)
- qui a enlevé toute joie de vivre aux classes travailleuses de
 son pays. (Les femmes Italiennes sont réduites
 au rôle de machines à faire des soldats.)
- qui écrase de charges ces mêmes classes. (Le nombre des failli-
 tes en Italie augmente chaque année.)

qui a signé des traités et ne les a pas respectés,
qui a supprimé toutes les libertés individuelles dans son pays,
qui a édicté une loi de lèse-majesté pour son unique personne,
qui -enfin- a traité un pays sans défense comme il l'a fait de
l'Éthiopie,

Cet homme est docteur ès sciences sociales de
l'Université de Lausanne !!

Quel est donc le vent qui souffle à la cité ?
Que vous a donc fait le peuple vaudois pour
que vous lui envoyiez une pareille gifle ! Lui, qui a le
souci de ses engagements et le respect de la parole donnée ?

Alors ? Il suffit d'un désir de M. Boninsegni
-italien- pour que ce désir soit un ordre ?

On ne sait ce qu'il faut le plus mépriser: ou
de l'outrecuidance de ce professeur étranger ou de votre
asservissement !...

Que diraient de cela un Vinet, un Secretan, un
Ruchonnet, un César Roux, lui qui n'a jamais caché ce qu'il
pensait du "travail social" du nouveau docteur ?

Il n'y a aucun motif valable à cette nomination,
ni le cadeau des bouquets, ni le don d'un incunable, ni le
versement d'une somme d'argent; toutes choses qui ne privent
guère le nouveau docteur.

Votre geste jette une ombre sur les fêtes du
4ème centenaire de notre Université, il en ternit l'éclat et
en modifie déjà la portée, considérablement.

L'Université eût été mieux inspirée en pensant au
pays, en faisant quelque chose d'utile à cette occasion.

Entre autres choses, nous pensons à l'enseignement
notarial qui ne rencontre que dédain chez ces Messieurs...

En vous assurant de mon profond attachement à la
Patrie vaudoise libre de tout asservissement,

je vous présente, Messieurs, l'expression de mon
profond écoeurément.

F. Friedmann
est

Pièce N° 50

Echallens, le 10 mars 1937

Monsieur le recteur,¹

L'annonce faite par la presse du doctorat « *honoris causa* » accordé à Monsieur Mussolini m'a surpris et je me permets de vous exprimer respectueusement cet étonnement.

Il est évident que puisque l'affaire est publiée, il serait ridicule d'y apporter quelque restriction. Les intentions des initiateurs sont certainement loin de correspondre à celles qu'on leur a aussitôt prêtées, mais il est difficile d'admettre celles qui sont invoquées ; les titres de l'élu au grade qui lui a été conféré ne sont pas en jeu, bien que leur rapport immédiat avec l'Université de Lausanne ne s'impose pas avec évidence. Peut-être le libéralisme traditionnel de notre Haute Ecole n'est-il pas non plus une raison pour refuser un honneur à qui l'a mérité, quelle que soit sa situation.

Toutefois l'occasion comme le genre de cette élection lui confèrent dans notre pays un prestige, extérieur il est vrai, mais fort étendu ; aussi ce qu'on peut craindre, c'est que ce titre ne parraine² une sorte d'adhésion à des principes qui, quelque nécessaires qu'ils soient à un pays qui nous est cher, ne sont point « articles d'exportation » pour employer l'expression même de celui qu'on a voulu honorer ; c'est que cette collation ne soit interprétée comme un gage accordé à la réussite d'une entreprise il est vrai remarquable, mais dont les conditions comme l'esprit ne sont pas universels.

Il est difficile de voir ce qu'en retirera de gloire celui qui peut s'en passer et ce que notre Université en recevra d'un homme dont la réputation est trop générale pour distinguer quelque institution particulière. Par contre on voit bien les arguments que les adversaires d'un régime étranger peuvent dresser contre l'Université et toutes les apparences d'inutile condescendance que donne la décision en question.

Je m'en voudrais d'insister sur un sujet dont le mieux est de n'en pas trop parler et je vous prie de croire, Monsieur le recteur, à mes sentiments respectueusement distingués,

He³ Germond⁴ pasteur.

¹ Adjonction d'une autre main :
M. Germond

² Le texte porte *paraine*.

³ Abréviation de Henri, difficilement lisible.

⁴ Henri Germond (1901-1985), chargé de cours dès 1932, sera professeur de théologie pratique et d'histoire des religions de 1952 à 1956.

L'Hayon, le 10 mai 1937

M. Gironi
Monsieur le recteur,

L'annonce faite par la presse de
doctorat honoris causa accordé à Mussolini
Mussolini m'a surpris en pleine plume
de vos expressions respectueuses et
éloquentes.

Il est évident que depuis l'affaire
est publiée, il serait ridicule d'y
ajouter quelque restriction. Les intentions
de l'initiative sont certainement celles de
correspondre à celles qu'on leur a aussitôt
faites, mais il est difficile d'admettre celles
qui sont invoquées; les titres de l'élève au
grade qui lui a été conféré ne sont pas
en jeu, mais le leur rapport immédiat
avec l'Université - dans une ne s'impose
pas avec évidence. Pour être le libéralisme
traditionnel de notre Université il est
pas un plus une raison pour refuser
un honneur à qui s'a mérité, quelle que

soit sa situation.

Par ailleurs, l'occasion comme la plume de
cette élection lui confère dans notre pays
un prestige, extérieur et en soi, mais fort
étendu; aussi ce n'est pas pour crainte, c'est que
ce titre ne paraisse une sorte d'adhésion
de principes qui, quelque méconnaissable qu'il soit
à un pays par son caractère, ne soit point
article d'exportation, pour employer l'expression
même de celui qu'on a voulu honorer; c'est
que cette collation ne soit interprétée
comme un geste accordé à la demande d'une
entreprise et en soi remarquable, mais
fait à conditions comme l'expérience nous les
universelles.

Il est difficile de voir ce qu'a retiré
de plus celui qui pour s'en passer et ce
que votre Université en recense d'un
homme pour la réputation au long période
par quelque quelque institution
particulière. Par contre on voit bien les
arguments que les adversaires d'un
régime étranger peuvent tirer contre
l'Université et les effets apparents d'une
condescendance que donne la décision à posteriori.

Je ne suis pas sûr d'exister dans un
sujet dont le succès est de ne pas trop
parler sur ce qui est connu, mais le
votre, à un sentiment respectueux
votre,

Le Directeur

Pièce N° 53

Zurich, le 18 Mars 1937.

Au Conseil Directorial de l'UNIVERSITE de LAUSANNE,
L a u s a n n e.

Messieurs,

Suivant les renseignements donnés en son temps par la Presse, votre Conseil a cru devoir décerner récemment le titre de " Docteur h.c. de l'Université de Lausanne " à un homme, chef d'Etat, mais avant tout chef de PARTI, dont toute la politique va à l'encontre des droits les plus naturels de l'humanité et dont les paroles et les ACTES - pris au point de vue universel - reposent sur un manque de conscience ABSOLU.

Simple profane, mais avant tout Suisse du plus profond de mon âme, je me permets de protester ici de tout mon être contre la décision de votre Haut Conseil, qui me semble être un blasphème et une honte pour mon pays, tout en étant un acte n'engageant après tout que VOTRE CONSEIL LUI-MEME.

Pourtant, comme un seul homme, c'est le peuple suisse entier qui devrait PROTESTER aujourd'hui!

Un PROTESTATAIRE entre des centaines
de mille quand-même, je pense.

Pièce N° 54

18. 3. 37.

Université de Lausanne

Très honorés Messieurs

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris par les journaux que vous aviez nommé M. Mussolini, Docteur *honoris causa* de notre Université. J'eus encore compris la chose avant la conquête de l'Ethiopie, mais, après, comme citoyen d'un pays qui existe uniquement parce qu'il a su résister aux oppresseurs ou aux conquérants, je ne puis m'empêcher de protester contre cet honneur accordé à celui qui, sous prétexte de notre tradition romaine, a rayé de la carte un pays indépendant, retardé peut-être, mais qu'on eut pu civiliser, sans le conquérir.

Veillez agréer, Messieurs, avec mes regrets réitérés, mes salutations les plus distinguées

Dr M. Bettex¹

¹ Marius Bettex (1880-1973) naquit à la Tour-de-Peilz. Après des études à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne, dont il sortira docteur en 1907, il pratiquera toute sa vie dans sa ville natale.

DOCTEUR M. BETTEX

LA TOUR DE PEILZ près VEVEY

Le Prieuré, Grand'Rue, 33

(Arrêt du Tram)

CONSULTATIONS:

de 13-15 heures tous les jours

(Sauf le Dimanche)

Téléphone 45952488

18. 3. 37.

Université de Lausanne

Très honorés Messieurs

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris par les journaux que vous aviez nommé M. Mussolini, Docteur honoris causa de notre Université. J'eus encore compris la chose avant la conquête de l'Éthiopie, mais, après, comme citoyen d'un pays qui existe uniquement parce qu'il a su résister aux oppresseurs ou aux conquérants, je ne puis m'empêcher de protester contre cet honneur accordé à celui qui, sous prétexte de tradition romaine, a rayé de la carte un pays indépendant, retardé peut-être, mais qu'on eut pu civiliser, sans le conquérir.

Veuillez agréer, Messieurs, avec mes regrets vifs, mes salutations les plus distinguées

J. M. Bettez

Pièce N° 55

Zofingue, 18 mars 1937

Au Rectorat de l'Université
Lausanne.

Monsieur le Recteur,

Veillez m'excuser de venir occuper votre temps précieux et de vous demander, par l'intermédiaire de votre secrétariat, d'avoir la bonté de répondre aux deux questions suivantes.

Au travers de la presse parvint, il y a peu, la nouvelle que l'actuel chef du gouvernement italien, le dictateur M. B. Mussolini, avait été nommé, par l'Université de Lausanne, Docteur *h.c.* en raison du fait qu'il avait, en son temps, suivi des cours dans votre établissement d'instruction.

Comme cela doit vous être connu, cette information a suscité, à plusieurs reprises, surprise et réactions en Suisse alémanique et peut-être aussi chez les confédérés romands. Le seul fait que notre Conseil fédéral se soit hâté de reconnaître, *de jure*, le dernier exploit politique de M. Mussolini, à savoir le renversement et l'annexion de l'Abyssinie, contraire au droit des nations, a rempli des milliers de citoyens suisses d'une profonde tristesse, car ils voient dans cette action de l'Italie conduite par Mussolini un pur acte de violence, qui est en criante contradiction avec l'éthique de la Société des Nations. Et maintenant, la reconnaissance par la Suisse libre du coup de force réalisé par Mussolini est suivi par cette nouvelle révérence devant le tout puissant dictateur : voici que votre Université fait au potentat italien l'hommage du titre de Docteur, s'appuyant sur les circonstances fortuites que cet homme s'est un jour assis comme auditeur dans les salles de votre Haute Ecole. Je me pose la question de savoir si c'est la Faculté de droit de l'Université vaudoise qui a finalement rendu cet hommage à un homme qui montre si franchement que la puissance prime le droit et qui se préoccupe peu des progrès de la connaissance mondiale quand cela ne lui convient pas.

Permettez-moi, Monsieur le Recteur, de vous poser la question suivante : laquelle de vos facultés a créé ce chapeau de docteur et l'a envoyé à Rome ; voulez-vous aussi avoir l'amabilité de me communiquer en quelques mots les raisons de ce cadeau de la part du corps académique.

Soyez-en convaincu, Monsieur le Recteur, ce n'est pas prétention de jeunesse ni oisive curiosité qui m'entraînent à vous interroger. C'est du tourment intérieur d'un septuagénaire que sortent ces lignes, écrites par un citoyen suisse, lequel désirerait beaucoup pouvoir comprendre et respecter les autorités politiques et académiques de sa patrie bien aimée au travers de leurs mesures.

Dans l'espoir que ma requête sera entendue et que vous voudrez bien me répondre, veuillez croire à toute ma considération.

F. König,¹ pasteur

Vous voudrez bien excuser le fait que j'écrive en allemand car mon français gymnasial a bien pâli et vous comprenez mieux l'allemand que je n'écris le français.

¹ Le pasteur König, ne recevant pas de réponse à cette lettre, écrira à nouveau le 2 avril et obtiendra une réponse le 3. Ces deux pièces sont reproduites sous les numéros 72 et 74.

Zofingen, 18. März 1937

Titl. Rektorat der Universität

Lausanne.

Hochgeehrter Herr Rektor,

Entschuldigen Sie, wenn ich Ihre wertvolle Zeit in Anspruch nehme und Sie bitte, mir durch Ihr Sekretariat die beiden nachstehenden Fragen gütigst zu beantworten.

Durch die Zeitungspressen ging kürzlich die Nachricht, dass der gegenwärtige italienische Regierungs-Chef, der Diktator, Herr B. Mussolini, von der Universität Lausanne zum Doktor h.c. ernannt worden sei, mit Rücksicht darauf, dass er s. Zt. an Ihrer Lehranstalt Vorlesungen besucht habe.

Diese Meldung hat, wie Ihnen bekannt sein wird, in der deutschen Schweiz, vielleicht auch bei den romanischen Mit-Eidgenossen vielfach Erstaunen und Kopfschütteln hervorge-rufen. Schon die vorausgegangene Tatsache, dass unser Bundesrat sich beeilt hat, die letzte politische Grosstat des Herrn Mussolini, die völkerrechtswidrige Niederwerfung und Annexion Abessinien's de jure anzuerkennen, hat viele Tausende von Schweizerbürger mit tiefem Schmerz erfüllt, da sie in dieser Handlung des von Mussolini geleiteten Italiens einen reinen Gewaltakt erblickten, der mit der Moral des Völkerbundes in schneidendem Widerspruch steht. Und nun folgt der Anerkennung des von Mussolini vorgenommenen Gewaltstreiches aus der freien Schweiz sofort eine neue Reverenz vor dem allmächtigen Diktator, indem Ihre Universität dem italienischen Mächthaber die Ehrung des Doktor-Titels erweist, gestützt auf den zufälligen Umstand, dass dieser Mann einst als Hörer in den Hörsälen Ihrer Hochschule sass. Ich frage mich, hat am Ende gerade die Rechts-Fakultät der waadtl. Universität diese Huldigung dargebracht, dem Manne, der so unverhohlen zeigt, dass ihm Macht vor Recht geht, und dass er sich um die Forderungen des Weltgewissens wenig kümmert, wo es ihm nicht passt.

Gestatten Sie mir, hochgeehrter Herr Rektor, die Frage, welche Ihrer Fakultäten diesen Doktorhut geschaffen und nach Rom gesandt hat; wollen Sie auch die Freundlichkeit haben, mir in aller Kürze die Begründung dieses Geschenkes seitens der akademischen Körperschaft mitzuteilen.

Sie dürfen überzeugt sein, Herr Rektor; es ist nicht jugendliche Anmassung und nicht müssige Neugier, die mich so fragen lässt. Es ist die innere Bedrängnis eines siebenzigjährigen Mannes, aus der heraus diese Zeilen an Sie gelangen, geschrieben von einem Schweizerbürger, der so gerne die politischen und akademischen Behörden seines lieben Vaterlandes in ihren Massnahmen verstehen und ehren möchte.

In der Hoffnung, meine Bitte werde erhört und einer Antwort gewürdigt, zeichnet

mit aller Hochschätzung

F. König, a. Pf.

Sie wollen entschuldigen, dass ich deutsch schreibe, da mein Gymnasialfranzösisch sehr verblasst ist, und Sie besser deutsch verstehen als ich französisch schreibe.

Pièce N° 56

Lausanne, le 19 mars 1937.

Monsieur le Recteur et Messieurs les membres
de la Commission universitaire

Messieurs, et chers collègues,

La Commission universitaire a pris récemment, sur la proposition de l'Ecole des Sciences Sociales, une décision importante en acceptant que le grade de docteur *honoris causa* de l'Université de Lausanne soit conféré à M. Mussolini, chef du gouvernement italien.

Cette proposition et cette décision ont fait l'objet, dans le sein même du corps universitaire, de sentiments divers. Et je pense, Messieurs et chers collègues, que c'est un devoir pour ceux qui ne partagent pas le vôtre commun, de le déclarer. Je le fais donc, et c'est avec le plus grand respect pour l'opinion de chacun des membres de la Commission universitaire.

Je sais qu'en décidant de conférer à M. Mussolini ce doctorat *honoris causa*, la Commission universitaire a entendu rendre hommage à l'ancien étudiant de notre Université, si remarquable par la manière dont il a conçu et réalisé le règlement de grands problèmes sociaux et économiques.

Si l'homme était là tout entier, aucune objection ne me paraîtrait permise. Mais en réalité et tout d'abord, me semble-t-il, M. Mussolini est un chef de gouvernement, toutes ses réformes sociales veulent être et sont ordonnées sous une inspiration politique qui - je crois rester dans les termes de la doctrine fasciste - se ramène à la volonté de puissance de l'Etat national italien.

Cette volonté de puissance, si exaltée, me paraît de nature à mettre en péril des biens dont l'Université est largement responsable.

Je crois que la science elle-même est menacée si on lui propose pour fin de servir l'Etat et de se faire un instrument de la puissance politique. Et cela me paraît être, dans l'Italie mussolinienne, une tendance dont le programme d'action arrêté par le Grand Conseil du Fascisme il y a quelques jours¹ ne peut que faire craindre pour demain de plus amples et néfastes effets.

Mais voici pour moi le point capital. La politique extérieure de M. Mussolini a récemment porté atteinte, dans des circonstances tragiques, à un bien spirituel qui est la règle de droit.

Ainsi en a officiellement jugé la Suisse en participant aux sanctions économiques décidées par la Société des Nations contre l'Italie², pour cause de violation d'engagements contractuels certains, à l'occasion du conflit italo-abyssin. A peine notre pays vient-il, d'une manière d'ailleurs indirecte et sans révoquer sa première décision, de reconnaître *de jure* la Souveraineté italienne sur l'Ethiopie. Et le conflit n'est pas encore liquidé internationalement.

Etait-il possible, en ce moment, pour notre Université, de distinguer en M. Mussolini : d'une part l'ancien étudiant et le grand réalisateur social, d'autre part le maître de la politique italienne, d'honorer celui-là seul et par conséquent de ne pas porter ni paraître porter un jugement moral d'une haute importance ?

Je ne puis le croire. Je pense que, dans l'esprit public, chez nous et hors de chez nous, une pareille dissociation n'est pas naturelle.

La Commission universitaire en a jugé autrement et je désire en toute sincérité qu'elle ait vu juste. Est-il besoin d'ajouter que j'ai aussi conscience de ce qu'implique la solidarité du corps universitaire.

Veuillez agréer, Messieurs et chers collègues, l'assurance de mes sentiments très dévoués.

Ph. Meylan³,
professeur de droit romain

Lettre de Ph. Meylan au recteur et aux membres de la Commission universitaire, 19.3.1937

¹ A ce sujet, voir Emilio R. Papa, *Fascismo e cultura*, Venezia-Padova, Marsilio, 1975 (2^e éd.), 291 p.

² Sur ce problème, voir notamment Roland Ruffieux, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne, Payot, 1974, pp. 266-268.

³ Philippe Meylan (1893-1972) fut professeur de droit romain de 1922 à 1964.

Louvain, le 19 Mars 1932.

Messieurs le Recteur et Messieurs les Membres
de la Commission universitaire

Messieurs et Mes Collègues,

La Commission universitaire a fait récemment, sur la proposition de l'École de Sciences Sociales, une décision importante en acceptant que le grade de docteur Loris Cassa de l'Université de Louvain soit conféré à M. Mussolini, chef du gouvernement

italien.

Cette proposition et cette décision ont été l'objet, dans le sein même du corps universitaire, de vifs débats. Il y eut des réserves et des objections, qui ont été levées pour ceux qui ne partagent pas le même amour de la discipline. Je le sais donc et c'est avec le plus grand respect pour l'opinion de chacun de vous que la Commission universitaire

Je sais qu'en décidant de conférer à M. Mussolini le doctorat honoris causa, la Commission universitaire a entendu rendre hommage à l'ancien étudiant de notre Université, si honor-

nable par la trajectoire dont il a connu et réalisé le développement de grandes questions sociales et européennes.

Si l'honneur était le tout entier, aucune objection ne me paraissait possible. Mais en réalité et tout d'abord, me semble-t-il, M. Mussolini est au chef du gouvernement, tous les libéraux sociaux peuvent être considérés sous une inspiration politique qui — je crois l'avoir dans le sein de la doctrine fasciste — se soumet à la volonté de prévalence de l'Etat national italien.

Cette volonté de prévalence, si exaltée, me paraît de nature à mettre en péril de plus en plus l'Université et largement responsable.

Je crois que la science elle-même
est traversée et a lui-même pour lui
de servir l'Etat et de se servir en un
moment de la puissance politique.
Et cela me paraît être dans l'Etat
autocratique, une tendance de son
programme d'action arrêté par le
Grand Conseil de Fribourg et par
quelques autres de part et d'autre.
- On peut d'ailleurs de plus en plus et
plus en plus.

Cher très cher le tout capitot.
La politique intérieure de l'Autriche
à l'égard de la Suisse, dans ces
circonstances tragiques, ce n'est pas
l'humanité qui est la règle de droit.
Ainsi on a officiellement jugé la
Suisse en justifiant cette dernière

12
l'Autriche seules par la Suisse et
Autriche contre l'Etat, pour cause de
violation d'engagements contractuels cer-
tains, à l'occasion du conflit italo-aby-
sin. A peine note fait-il l'union
française d'ailleurs intéressée et sans le
pouvoir la première décision de l'au-
trichien de l'union la souveraineté ita-
lienne sur l'Ethiopie. Et le conflit
est un autre type de conflit interna-
tional.

Est-il possible, en ce moment pour
vous l'Autriche, de distinguer en
l'Autriche et d'une part l'ancien
étudiant et le grand diplomate et

est, d'autre part le droit de la
politique italienne, et l'union auto-
ritaire et son engagement de ne la
pouvoir de jamais porter au jugement
moral d'une grande importance.

Je ne puis le croire. Je pense que,
dans l'esprit public, chez nous et chez
de chez nous, une certaine divergence
s'est produite.

La Commission suisse, avec ce
juger autocratique et le désir de mettre
l'union qui elle fait de justice. Il est
besoin d'attendre que l'on en ait connaissance
de ce qui a été le résultat de
ce qui a été fait.

Quelques jours, plusieurs et

Cher collègue, l'assurance de ma con-
sistance et de mon intérêt

Le Professeur
Professeur de droit romain

Commission universitaire

Séance du 22 mars 1937 à 20 h. 15

Présidence de M^r le Recteur Golay.
Présents : MM. les 5 Doyens et 3 Directeurs
M^r Boninsegni, absent est excusé. M^r Olivier.

Doctorat honoris causa de Mussolini :

4. Doctorat honoris causa Mussolini : M^r le Recteur a reçu un certain nombre de protestations sous forme de lettres, articles de journaux, et en a fait un dossier qu'il a mis en circulation, même des critiques anonymes. Il semble à M^r le Recteur qu'on ait conçu notre geste comme une sorte de certificat de moralité décerné à Mussolini. Ce n'est peut-être pas d'une exactitude absolue. M^r Arnold Reymond a pensé bien faire en résumant l'historique de cette collation dans un rapport manuscrit dont la Commission universitaire, suffisamment renseignée, estime n'avoir pas à prendre connaissance ; mais cette pièce sera versée aux archives¹.

Comment remettre au récipiendaire le diplôme et l'adresse, au cours d'une audience qui est prévue pour le début d'avril ? Qui les² portera ? Combien serons-nous ? M^r le Recteur se rendra à Rome si l'on estime que cela soit nécessaire. M^r le doyen G. Bonnard propose que M^r Boninsegni, en sa qualité de Directeur de l'École des Sciences sociales, porte l'adresse et le diplôme ; il estime à tout le moins inutile que M^r le Recteur aille à Rome.

M^r le doyen Guisan juge que dans les circonstances présentes il vaudrait mieux que M^r Boninsegni ne fût pas le chef de délégation dont il doit cependant faire partie, et trouve désirable que ce soit M^r le Recteur, et que le Chancelier l'accompagne.

M^r Olivier estime que c'est en tout cas à M^r le Recteur à remplir ce devoir et que cela l'est surtout pour que l'Université, ayant pris ses responsabilités dans cette affaire, il serait incompréhensible qu'elle semblât battre en retraite et en quelque sorte s'en désintéresser au dernier moment. Si M^r le Recteur est empêché de se rendre à Rome, il conviendrait que son prédécesseur, M^r le prorecteur Barraud, le remplaçât. Quant à lui-même, M^r Olivier se rendra à Rome, si la Commission universitaire le juge nécessaire. Se prononcent dans le même sens, MM. les doyens Ramel, Meylan, Marchand, M^r le directeur Landry et les autres.

M^r G. Bonnard nous déclare que l'indignation provoquée par notre décision est très profonde, très générale et légitime au premier chef. Il serait sage de ne pas engager l'Université plus avant qu'elle ne l'est déjà. Ce doctorat est en fait ce qu'on appelle la carte forcée ; notre attitude, si nous envoyons la délégation qu'on a dite, aurait un caractère en quelque sorte enfantin.

M^r le Recteur lui répond que nous devons être beaux joueurs, et M^r Olivier ajoute quelques mots. Il est alloué fr. 200 par personne à la délégation.

Le Chancelier : Frank Olivier

¹ Cette pièce n'a jamais été versée ou a disparu.² Le texte porte *la*.

22. III. 1937.

83

Doctorat
h.c. cause
B. Mussolini

H Doctorat honoris causa Mussolini: M^r le Recteur a reçu un certain nombre de protestations sous forme de lettres, articles de journaux, et en a fait un dossier qu'il a mis en circulation, même des entiques anonymes. Il semble à M^r le Recteur qu'on ait commis une telle geste comme une sorte de certificat de moralité décerné à Mussolini. Ce n'est peut-être pas d'une exactitude absolue. M^r Arnold Japureau a peut-être bien fait en résumant l'historique de cette collection dans un rapport manuscrit dont la Commission universitaire, suffisamment renseignée, estime se l'avoir pas à prendre connaissance; mais cette pièce sera versée aux archives.

Comment remettre au récipiendaire le diplôme et l'adresse, au cours d'une audience qui est prévue pour le début d'avril? Qui la portera? Combien sera-t-elle? M^r le Recteur se rendra à Rome si l'on estime que cela soit nécessaire. M^r le doyen J. Bonnard professeur de M^r Brunschwig, en sa qualité de directeur de l'École des Sciences sociales, porte l'adresse et le diplôme; il estime à tout le moins inutile que M^r le Recteur aille à Rome.

M^r le doyen Juitan juge que dans les circonstances présentées il vaudrait mieux que M^r Brunschwig ne fut pas le chef de la délégation dont il doit

cependant faire partie, et toute désirable que ce soit M^r le Rector, et que le Chancelier l'accompagne.

M^r Olivier estime que c'est en tant que à M^r le Rector à remplir ce devoir et que cela l'est surtout pour que l'Université, ayant pris ses responsabilités dans cette affaire, il serait incompréhensible qu'elle semblât battre en retraite et en quelque sorte s'en désintéresser au dernier moment. Si M^r le Rector est empêché de se rendre à Rome, il conviendrait que son prédécesseur, M^r le prorecteur Barrand, le remplacât. Quant à lui-même, M^r Olivier se rendra à Rome, si le Comité des Universitaires le juge nécessaire. Se prononçant dans le même sens, MM. les doyens Farnet, Meylan, Marchand, M^r le directeur Landry et les autres.

M^r J. Bonnard nous déclare que l'indignation provoquée par notre décision est très profonde, très générale et légitime au premier chef. Il serait sage de ne pas engager l'Université plus avant qu'elle ne l'est déjà. Le docteur est en fait ce qu'on appelle la carte forcée, notre attitude, si nous envoyons la délégation qu'en a été, aurait un caractère en quelque sorte infantin.

M^r le Rector lui répond que nous devons être beaux joueurs, et M^r Olivier ajoute quelques mots. Il est allé fi. los. par personne à la délégation.

Pièce N° 60

Lausanne, ce 26 mars 1937.

A Monsieur le Recteur
de l'Université
de Lausanne.

Monsieur le Recteur,

Par ce même courrier, je vous adresse une petite somme d'argent que je vous prie de bien vouloir faire verser, d'une façon anonyme, au Fonds du IV^e Centenaire. Que ce soit là le signe - à ma portée - de la très vive reconnaissance que je garde à l'Université, en tant qu'ancien élève de l'École d'Ingénieurs, non seulement pour la formation intellectuelle que j'y ai reçue, mais aussi pour les conditions particulièrement favorables par lesquelles on m'a permis autrefois de la recevoir.

Par cette lettre, Monsieur le Recteur, je ne devrais avoir à vous exprimer que de la gratitude, et pourtant, bien malgré moi, il s'y mêle un regret que je ne dois pas taire. Celui-ci est causé par la décision de l'Université - annoncée il y a quelques semaines par la presse locale - de décerner à M. Mussolini le grade de Docteur honoris causa.

Sans doute, en conférant ce titre, l'Université prétend-elle honorer son ancien étudiant et l'homme, l'œuvre sociale et non pas la politique du Chef de l'Etat italien. Mais il me paraît que c'est là une distinction impraticable, car l'œuvre sociale de M. Mussolini ne se sépare pas des principes politiques par lesquels elle a été imposée.

Ainsi, en honorant implicitement ces principes, il me paraît que l'Université a oublié que tout son enseignement se fonde sur une garantie sans réserve de la liberté d'opinion. Or, une telle garantie est précisément absente des méthodes intellectuelles par lesquelles l'œuvre sociale mussolinienne - si admirable qu'elle soit par ailleurs - s'est réalisée. En honorant M. Mussolini, l'Université a couru le très grave risque de renier officiellement le principe essentiel sur lequel toute son activité repose.

En tant que très attaché aux conditions dans lesquelles notre enseignement universitaire a pu s'exercer jusqu'ici, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Recteur, mon très vif regret de la décision prise par l'Université de Lausanne à l'occasion de son IV^e Centenaire.

Je vous prie d'arrêter, Monsieur le Recteur, l'expression de ma respectueuse considération.

G. Joyet²

Jamais rien reçu. 2, Chemin du Levant.

¹ Voir Emilio R. Papa, *Fascismo e cultura*, Venezia-Padova, Marsilio, 1975 (2^e éd.), 291 p.

² Gustave Joyet, (1904-?), étudiant à l'École d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, fut diplômé ingénieur électricien en 1927.

Lausanne,
ce 27 mars 1937

A la Commission Universitaire
de l'Université de Lausanne

Monsieur le Recteur et Messieurs,

La nouvelle que l'Université avait décerné à M. Mussolini le grade de docteur *honoris causa* a soulevé chez plusieurs anciens étudiants de notre Université un sentiment d'indignation attristée.

Nous sommes de ceux-là et n'avons pour les écrire d'autre titre que celui d'anciens étudiants. En d'autres occasions il nous autorise à professer l'estime que nous portons à notre haute école, à en affirmer la valeur au nom même des biens que nous avons reçus d'elle. Il nous suffit aussi aujourd'hui pour déplorer un geste qui nous fait souffrir dans l'admiration et le respect que nous portons à notre Université et pour dire notre regret d'abord à ceux qui président à ses destinées.

Nous permettez-vous d'ajouter que nous nous sentons également atteints dans l'attachement plus personnel que nous portons à une institution dont notre père a fait partie durant quelques années.

Nous ne doutons pas que les conseils universitaires qui ont pris cette décision n'aient obéi à des motifs très sérieux, mais nous ne parvenons pas à voir comment ceux-ci peuvent épargner à notre Université le double reproche d'avoir consacré une valeur qui ne relevait pas de sa compétence et de s'être mise, par la personne qu'elle a choisi d'honorer, en contradiction avec les principes qui garantissent son existence.

Quelle que soit la valeur de M. Mussolini, - et ce n'est pas, croyez-le bien, un débat politique que nous instituons ici, - il nous paraît impossible de séparer la valeur personnelle de l'homme de son oeuvre politique: lui-même refuserait une telle distinction. C'est pourquoi, il nous semble qu'en décernant à M. Mussolini son plus haut grade, l'Université est sortie dangereusement de son rôle: qu'elle le veuille ou non, elle a reconnu publiquement une valeur qui n'est pas d'ordre purement moral ou intellectuel et sur laquelle elle ne peut se prononcer, sans porter atteinte à l'impartialité politique qui sied à son autorité.

D'autre part, il ne nous paraît pas davantage possible de dissocier l'oeuvre de M. Mussolini des méthodes intellectuelles qui ont contribué à la réaliser. Or, quel qu'en puisse être le résultat pratique, ces méthodes sont rigoureusement opposées à celles qui sont, dans nos facultés, regardées comme la condition même de leur activité intellectuelle et la garantie de la valeur de leur travail: nous entendons les méthodes de libre examen mises au service de la recherche de la vérité. Il nous semble qu'au nom de la pensée et de la science qu'elle veut servir, notre Université ne peut, sans trahir ses traditions les plus hautes en oublier sa raison d'être, honorer un homme dont toute l'action s'inspire de principes contraires à ceux que l'Université défend comme son bien le plus précieux.

C'est ainsi au nom même des valeurs que l'Université par son enseignement nous a appris à respecter et à conserver, que nous exprimons ici notre tristesse de la voir illustrer son quatrième centenaire par un geste que nous jugeons si peu conforme à ce qu'elle doit à elle-même et au pays.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur et Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Edouard Burnier¹

André Burnier²

Lettre d'E. et A. Burnier à la Commission universitaire, 27.3.1937

¹ Edouard Burnier, né en 1906, fit ses études de lettres à l'Université de Lausanne. Il sera licencié en 1927. Enseignant le grec à l'Ecole supérieure de jeunes filles il deviendra professeur à la Faculté de théologie (1945 à 1975). Il est aujourd'hui professeur honoraire. C'est l'un des fils de Charles Burnier, professeur de langue et littérature grecques de 1924 à 1927.

² André Burnier (1910-1941), frère d'Edouard, fit également ses études de lettres à Lausanne. Il fut licencié en 1931 et docteur ès lettres en 1935.

Lausanne,
le 27 mai 1937

A la Commission Universitaire
de l'Université de Lausanne

Monsieur le Recteur et Messieurs,

La nouvelle par l'Université
avoir décerné à M. Mussolini le grade de
docteur honoris causa a induit chez plusieurs
anciens étudiants de notre Université un mou-
vement de indignation altérée.
Non moins d'une loi se n'aura pour un é-
crite l'autre loi que celle d'anciens étudiants.
Sur d'autres occasions, il leur a été permis de proposer
l'écriture par leur part à notre haute école, à
en affirmer la valeur au lieu même de bien par
leur avec eux elle. Il leur suffit aussi au-

jourd'hui pour de plorer un geste qui nous fait
difficilement l'admiration et le respect par leur par-
tir à notre Université et pour d'ce notre respect
d'abord à une qui perdent à ces décisions.

Non permettez-les d'ajouter par leur leur sentiments
également atteints par l'attachement plus per-
sonnel par leur part à une institution que
notre père a fait partie de nous plusieurs années.

Non le Ductus par par la com-
plicité universitaire qui ne peut être d'origine à leur
obéi à d'ignorer la loi de la vie, mais par leur par-
leur par à une Université que si plusieurs s'ap-
proche à notre Université le double reproche d'avoir
décerné une valeur qui ne valent pas à sa ma-
jorité et d'être lui, par la mesure qu'elle
à leur d'honneur, en contradiction avec les
principes qui garantissent son existence.
Quelle que soit la valeur de M. Mussolini, — et

ce n'est pas, voyez le bien, une d'acte politique
par leur institution ni, — il leur paraît impossible
de séparer la valeur personnelle de l'homme de
son œuvre politique : lui-même refuserait une
telle distinction. C'est pour nous, il leur semble
qu'en décernant à M. Mussolini son plus haut
grade, l'Université se mettrait d'un jugement
à son rôle : qu'elle le veuille ou non, elle a
reconnu publiquement une valeur qui n'est pas
d'ordre purement moral ou intellectuel et son
laquelle elle ne peut se prononcer, sans part
atteinte à l'impartialité politique qui sied à
son autorité.

D'autre part, il ne leur paraît pas davan-
tage possible de dissocier l'œuvre de M. Musso-
lini d'ignorer intellectuellement qui ne lui-
me à la réalité. Or, quel qu'elle puisse être
le résultat pratique, d'ignorer son rôle

Le mieux opposé à celle qui me, de nos
 facultés, regardé comme la condition même
 de leur activité intellectuelle et la garantie
 de la valeur de leur travail: nous entendons
 l'émancipation de l'ère examens vers au service
 de la recherche de la vérité. Il ne semble pas
 au nom de la pensée et de la science qu'elle ne
 nous, notre Université ne peut, sans trahir ses
 traditions les plus hautes et oublier sa raison fi-
 ta, honorer un homme d'un titre l'action d'ins-
 pira et principes contraires à ceux que l'Univer-
 sité a fondé comme son bien le plus précieux.
 C'est ainsi au nom même de la valeur que l'Univer-
 sité par son développement nous a appris à
 respecter et à honorer, par son esprit et
 notre fidélité à la vie illustre son pratique
 authentique par un geste par son jugement d'après

2/ Conformément à ce qu'elle dit à elle-même
 et au pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur et
 Mesieurs, l'expression de nos sentiments très
 distingués.


Edmond Barziza *Arnaud Blum*

Pièce N° 64

MOI
MUSSOLINI
Grand Assassin
par la grâce du Pape
et l'imbécillité des Peuples
je te salue
et te remercie
car aussi bien que moi
tu as trahi ta Patrie
et ton Dieu

Ta Signature
au pied du document
qui m'honore
mais te déshonore
fait de toi le complice de
MES CRIMES

Malheur à celui qui scandalisera un de ces
petits qui croient en moi.
or tu as préféré un bandit à ton Sauveur.


Monsieur le Professeur Golay
Docteur en Théologie
Recteur de l'Université

LAUSANNE

Pièce N° 71

Kohler / *La Moraine*

Zurich près Berne, le 2 avril 1937.

A Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne.

Monsieur le Recteur,

Quand des journaux ont annoncé, voilà quelques semaines, que l'Université de Lausanne, se proposait de décerner à M. Mussolini le doctorat honoris causa, j'ai espéré un démenti. Hélas, par le temps qui court, les mauvaises nouvelles sont toujours vraies ! Bientôt nous avons pu lire, dans les mêmes journaux, une explication embarrassée, une défense inepte de cette décision.

Ceux qui l'ont prise n'ont-ils vraiment pas compris que cette distinction exceptionnelle accordée au chef de l'Etat fasciste, ne pouvait avoir qu'une signification politique ? N'ont-ils pas compris que, peu de temps après la conquête de l'Abyssinie, ils se donnaient, et certes sans nécessité, l'apparence d'approuver la force brutale, d'applaudir à la violation flagrante du droit qui a été établi, après quatre ans de massacres et de ruines, pour empêcher le retour de pareilles catastrophes, pour protéger les petits Etats faibles comme le nôtre contre les entreprises des conquérants ?

Quand M. de Bethmann-Hollweg, de fâcheuse mémoire, prétendait excuser la violation de la Belgique en déclarant que son pays s'était borné à déchirer un chiffon de papier, il a pu se trouver quelques Suisses pour approuver cet indigne langage. Mais nous, Vaudois, nous les avons honnis. Et quelle eût été notre indignation si l'Université, de Bâle ou de Zurich avait envoyé un docteur allemand un bonnet de docteur, sous prétexte de reconnaître sa science juridique ?

Certes, depuis 1914, l'Europe et le monde ont beaucoup changé. Mais les peuples, instruits par le malheur, ont pensé à limiter le jeu de l'injustice en formant cette Société des Nations que la violence des Etats impérialistes est en train de réduire à néant. Une conquête coloniale, prétendent certains, n'a pas l'importance d'une invasion en Europe. - Oublie-t-on que la victime, de l'aveu même de l'Etat conquérant, partici-

(participe)ait à ce pacte établi pour empêcher la guerre et pour régler les conflits par des moyens de droit ? Et ne sait-on pas à Lausanne que le récent livre du maréchal de Bono, préfacé par M. Mussolini, fait toute lumière sur les préliminaires de la campagne d'Ethiopie, et laisse tomber la thèse hypocrite, plaidée à Genève par les mandataires de l'Italie, qui tentait de légitimer la conquête par des incursions des Abyssins ? (J'en juge par des comptes-rendus, qui n'ont pas paru, il est vrai, dans tous les journaux de Lausanne ...)

Certes la sécurité européenne est ébranlée par les puissances armées comme par les menées des révolutionnaires. Mais si les faits nous inquiètent, est-ce une raison pour rejeter les principes qui constituent notre seule assurance morale ?

Mais, abstraction faite de notre intérêt national, n'y a-t-il donc plus à l'Université de Lausanne des juristes qui défendent le droit ? des humanistes qui préfèrent l'humanité à la violence ? n'y a-t-il plus des chrétiens évangéliques qui, avant de prendre une résolution chargée de conséquences, se demandent si elle est conforme à l'enseignement de celui qui a prêché l'amour du prochain, le pardon des injures, et l'humilité ?

Les professeurs de Lausanne n'ignorent pourtant pas les idées de M. Mussolini, - celles qu'il répandait au temps lointain où il étudiait dans notre ville; et celles, diamétralement opposées, qu'il publie et pratique depuis que son énergie et sa capacité l'ont mis à la tête de son pays. Que certains approuvent, soit l'athéisme ^{adressé} au jeune anarchiste d'autrefois, soit la religion de l'Etat professée par le fondateur du fascisme, c'est leur affaire personnelle. Ils n'ont pas le droit d'engager la collectivité universitaire.

Elevé, comme beaucoup de mes camarades, dans un milieu libéral, j'ai suivi à l'Université de Lausanne les leçons d'un Jean Bonnard², d'un Alexandre Maurer³, d'un Maurice Milloud⁴, d'un Henri Meylan-Faure⁵, d'un Edmond Rossier⁶, pour ne citer que nos professeurs de nationalité suisse. Leur enseignement et leur exemple, l'atmosphère même de notre Faculté des lettres, ont fortifié en moi, avec le goût des valeurs spirituelles, le respect de la personne humaine, l'amour de l'indépendance

¹ Voir pièce reproduite n° 45, note 1.

² Jean Bonnard (1855-1915) fut professeur de langue et littérature romanes de 1888 à 1915. Doyen de la Faculté des lettres à trois reprises il occupa le poste de recteur de 1900 à 1902.

³ Alexandre Maurer (1842-1927) fut professeur de langue et littérature allemandes de 1880 à 1926 et premier recteur de l'Université de 1890 à 1892.

⁴ Maurice Milloud (1865-1925) fut professeur de philosophie de 1895 à 1925.

⁵ Henri Meylan-Faure (1860-1929) fut professeur de langue et littérature grecques de 1899 à 1924.

⁶ Edmond Rossier (1865-1945) fut l'un des professeurs qui enseigna le plus longtemps puisqu'il occupa sa chaire d'histoire cinquante-quatre ans, de 1891 à 1945. Doyen de la Faculté des lettres à deux reprises, il sera recteur de l'Université de 1910 à 1912.

individuelle et nationale, l'horreur de la violence, le culte de la paix. Aucun des traits de cet idéal traditionnel ne s'accorde avec la doctrine des Etats totalitaires.

Ceux qui ont l'indignation facile pourraient trouver odieuse la servilité dont l'Université de Lausanne fait preuve à l'égard d'un puissant et d'un victorieux. Il est plus sage sans doute de ne pas exagérer la portée de ce pas de clerc, et de n'y voir à la rigueur qu'une démarche ridicule.

Au moment où les anciens étudiants de l'Université de Lausanne sont prêts à s'associer, ne fût-ce que par une pensée reconnaissante (et on leur propose et leur demande bien davantage) aux fêtes du 4e centenaire de notre vénérable Académie, on ne leur contestera pas le droit de dire ce qu'ils pensent d'une décision retentissante et déplorabile. - Il faut d'abord faire conscience nette et vider son coeur, et l'on veut être joyeux au jour de la joie.

C'est à Monsieur le Recteur que je me permets d'adresser cette protestation, toute personnelle. Mais il va de soi qu'elle ne s'adresse pas à la personne du Recteur. Il vaudra bien en donner connaissance à qui de droit, soit, je pense, au Sénat universitaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de mes sentiments dévoués et empressés.

*Pierre Kohler*⁷

Licencié et Docteur ès lettres
de l'Université de Lausanne.

⁷ Pierre Kohler (1887-1956) fut licencié en lettres en 1909 et docteur ès lettres en 1914 de l'Université de Lausanne. Il sera professeur de littérature française et philologie romane à l'Université de Berne de 1932 à 1955.

Pièce N° 72

Zofingue, 2 avril 1937

Au Rectorat de l'Université
Lausanne.

Monsieur le Recteur,

Il y a deux semaines je me suis permis de vous adresser la demande de bien vouloir me répondre à deux questions en rapport avec la promotion, par votre Université, du président italien M. B. Mussolini, au grade de Dr. h.c.

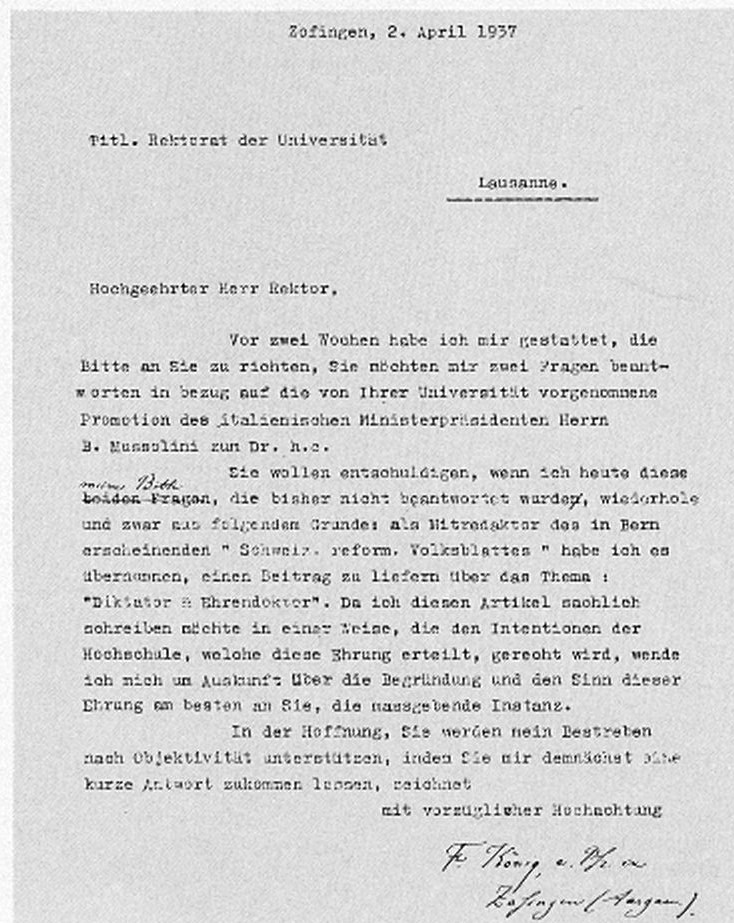
Vous voudrez bien m'excuser si je réitère aujourd'hui ma demande, qui jusqu'à présent n'a pas reçu de réponse, et ceci pour le motif suivant. Comme co-rédacteur de la «Schweiz. reform. Volksblatt» qui paraît à Berne, j'ai accepté d'écrire un article sur le thème « Dictateur et docteur honoris causa ».

Comme je voudrais rédiger cet article objectivement, d'une manière qui rende compte des intentions de la Haute Ecole qui a délivré cette distinction, je me tourne vers vous, l'instance de décision, pour obtenir des informations sur la raison et le sens de cet hommage.

Dans l'espoir que vous soutiendrez mon effort d'objectivité, en m'envoyant rapidement une réponse, je vous adresse l'expression de ma haute considération

F. König, Pasteur à
Zofingue (Aargau).¹

¹ Le recteur Emile Golay ne répondit pas, semble-t-il, aux lettres de protestation. A part Marguerite Just qui reçut, en réponse à sa lettre du 5 mars, une coupure de la *Gazette de Lausanne* du 26 avril, le pasteur König fut le seul à notre connaissance à obtenir une réponse du recteur.



Pièce N° 73

Monsieur le recteur de l'Université de Lausanne,
Sigiswil 2.4.37

Monsieur,

Croyez-moi, il y en a encore beaucoup en Suisse qui n'étaient pas seulement étonnés, mais vraiment irrités parce que vous avez donné à Mussolini le D^r h.c. C'est une honte pas seulement pour l'université de Lausanne mais pour toute la Suisse.

U. W. Züricher¹
art - peintre
Sigiswil
lac de Thoune.

¹ Ulrich-Wilhelm Züricher (1877-?) fit des études d'architecture à l'Ecole polytechnique de Zurich de 1896 à 1900, puis des études de peinture à Paris de 1900 à 1905. Il écrivit d'ailleurs des textes sur la peinture. Dans le domaine artistique, il s'exprima au moyen de différentes techniques: l'aquarelle, la peinture à l'huile, la lithographie et la gravure sur bois.

Monsieur le recteur de l'Université de Lausanne,
Monsieur, Sigiswil 2.4.37
Croyez moi, il y a encore
beaucoup en Suisse qui n'étaient
pas seulement étonnés, mais
vraiment irrités parce que vous
avez donné à Mussolini le D^r h.c.
C'est une honte pas seulement
pour l'université de Lausanne
mais pour toute la Suisse.
U. W. Züricher
art-peintre
Sigiswil
lac de Thoune.

Pièce N° 74



UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Monsieur le Pasteur König

ZOFINGEN

Lausanne, le

LE RECTEUR

Monsieur,

Copie
3 mai 1937

Je vous accuse réception de vos deux lettres relatives au geste de l'Université de Lausanne à l'égard de M. Mussolini. Parmi beaucoup d'autres celles-ci m'ont touché par leur accent angoissé qui révèle le pasteur tourmenté dans sa conscience plus encore que le patriote froissé.

Par suite de circonstances que je ne peux vous expliquer nous n'avons pas pu, jusqu'ici, donner les raisons de notre décision et je ne puis vous les exposer ici. Ce que j'ajoute est pour vous et non pour le journal dont vous êtes co-rédacteur.

Nous avons donné le titre de Dr hon.causa à M. Mussolini en tant qu'ancien étudiant de notre Université, qui se souvient avec grande reconnaissance de ce qu'il a reçu à Lausanne, qui a témoigné toujours de cet attachement à notre ville et à plus d'une reprise en a donné des preuves manifestes, encore dernièrement à l'occasion du Jubilé que nous allons célébrer. L'Université de Lausanne a voulu honorer un de ses élèves qui lui font honneur par leur génie, leur énergie et les succès remportés et dont tout un peuple se réjouit aujourd'hui. Il ne s'agit en aucune façon de glorifier l'homme politique et de couvrir tous ses gestes du manteau de Noé. Nous gardons, à cet égard, notre indépendance aussi complète que n'importe qui en Suisse et le principal intéressé sait parfaitement à quoi s'en tenir sur ce point. Nous nous étonnons que tant de gens n'aient pu comprendre cela et nous fassent un grief d'un geste de pure courtoisie.

J'aime à croire que ces lignes vous tranquilliseront un peu et vous permettront d'expliquer à vos collègues notre attitude; mais je vous prie encore de les garder pour vous.

Veillez agréer, Monsieur le pasteur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Recteur de l'Université

Pièce N° 76

Av. de Chailly 70

Le 5.IV.37.

Monsieur le Recteur de l'Université
de Lausanne,

Monsieur,

La nouvelle que l'Université de Lausanne a conféré le grade de Docteur *honoris causa* à M. Mussolini m'a étonné et peiné.

Quels que soient les motifs de cette décision, celle-ci, en définitive, est un hommage au chef d'un mouvement politique. Or, nous sommes plusieurs à penser que seules les valeurs scientifiques et morales doivent faire l'objet des récompenses de notre Université.

D'autre part, il est évident que les principes qui inspirent l'œuvre de M. Mussolini, quels que puissent en être les résultats, sont en contradiction avec ceux qui garantissent l'existence et l'activité d'une Université qui entend, comme la nôtre, rester « profondément attachée aux institutions libérales¹ ».

C'est en ma seule qualité d'ancien étudiant et d'ancien assistant de notre Université que je me fais un devoir de vous exprimer le regret que m'a causé votre décision.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée

R. Mermoud²
Ingénieur - chimiste
Docteur ès-sciences.

¹ Citation extraite de l'adresse de l'Université accompagnant le diplôme de Mussolini. Pièce reproduite n° 80.

² Robert Mermoud (1899-?) fait des études d'ingénieur chimiste à l'Université de Lausanne, qu'il termine diplômé en 1921 et couronne du doctorat ès sciences en 1923.

Av. de Chailly 10

le 5. IV. 34.

Monsieur le Recteur de l'Université
de Lausanne,

Monsieur,

La nouvelle que l'Université de Lausanne a conféré le grade de Docteur honoris causa à M. Mussolini m'a étonné & peine.

Quels que soient les motifs de cette décision, elle-ci, en définitive, est un hommage au chef d'un mouvement politique. Or, nous sommes plusieurs à penser que seules les valeurs scientifiques & morales doivent faire l'objet des récompenses de notre Université.

D'autre part, il est évident que les principes qui inspirent l'œuvre de M. Mussolini, quels que puissent en être les résultats, sont en contradiction avec ceux qui garantissent l'existence & l'activité d'une Université qui entend, comme la nôtre, rester « profondément attachée aux institutions libérales. »

C'est en ma seule qualité d'ancien étudiant & d'ancien assistant de notre Université que je me fais un devoir de vous exprimer le regret que m'a causé votre décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée

R. Mermod

Ingenieur - chimiste
Docteur ès-sciences.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

SVR LA PROPOSITION DV CONSEIL DE SON ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES
RATTACHÉE A LA FACULTÉ DE DROIT
L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE CONFÈRE PAR LES PRÉSENTES A

S. E.

BENITO MUSSOLINI

ANCIEN ÉTUDIANT A LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LE GRADE DE

DOCTEUR ÈS SCIENCES

SOCIALES ET POLITIQUES

HONORIS CAUSA

POVR AVOIR CONCV ET RÉALISÉ DANS SA PATRIE
VNE ORGANISATION SOCIALE QUI A ENRICHÉ LA SCIENCE SOCIOLOGIQUE
ET QUI LAISSERA DANS L'HISTOIRE
VNE TRACE PROFONDE

DUENÉ A LAUSANNE
AVANT LE JOUR
VINGT



AV NOM DE L'UNIVERSITÉ

LE RECTEUR

LE CHANCELER

LE DIGNAIRE
DE LA FACULTÉ DE DROIT

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE
DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Pièce N° 80

L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

A SON ANCIEN ÉTUDIANT

BENITO MUSSOLINI

EXCELLENCE

La charge qui vous incombe comme Chef du gouvernement de l'une des plus grandes puissances de l'heure présente vous impose des responsabilités écrasantes ; malgré cela vous avez bien voulu, depuis l'époque où vous l'avez fréquentée, conserver à notre Haute Ecole des sentiments d'amitié sincère et de fidèle sympathie dont nous sentons tout l'honneur et le prix.

De ces sentiments vous avez donné, à diverses reprises, des témoignages auxquels nous avons été extrêmement sensibles.

L'Université de Lausanne, vous le savez, est profondément attachée aux institutions libérales et démocratiquement républicaines qui régissent notre patrie ; mais, dans la mesure de ses ressources scientifiques, elle s'efforce d'étudier et de comprendre le mouvement des idées et des faits qui se produit hors de la Suisse.

Dans ce but elle a institué, entre autres, une Ecole des Sciences sociales et politiques dont votre éminent compatriote Vilfredo Pareto a été l'un des promoteurs les plus convaincus et à laquelle il a donné une réputation mondiale. Cette Ecole, dont vous avez suivi les cours aux débuts de son organi-

sation, a voué une grande attention à l'œuvre de rénovation sociale grâce à laquelle vous avez, en supprimant la lutte des intérêts de parti, rendu au peuple italien le sentiment vital de sa cohésion spirituelle, économique et sociale.

Une œuvre de cette envergure ne se laisse pas objectivement caractériser et apprécier en quelques lignes; ce qui est certain, c'est qu'elle représente un effort des plus typiques pour surmonter la crise morale et économique dont chaque nation souffre actuellement; elle marquera dans l'histoire une trace profonde.

En tant que créateur et réalisateur d'une conception sociologique originale, vous avez illustré l'Université de Lausanne; c'est pourquoi celle-ci tient à rendre hommage à l'éclat que vous avez jeté sur elle. A cet effet elle a l'honneur de vous conférer, sur la proposition de son Ecole des Sciences sociales et politiques, la plus haute distinction dont elle dispose, le DOCTORAT HONORIS CAUSA; et c'est votre maître, M. Pascal Boninsegni, le distingué directeur de cette Ecole et le seul de vos anciens professeurs encore en fonctions, qui a la joie de vous remettre ce grade honorifique.

Lausanne, au mois de janvier 1937

Au nom de l'Université

Le Chancelier



Le Recteur

Pièce N° 82



Monsieur le
recteur de l'université
L A U S A N N E.

Monsieur,
Je me permets de vous confirmer qu'une grande quantité
d'intellectuels suisses méprise vivement votre acte
stupide envers un criminel des plus grands de l'histoire,
à qui le monde entier souhaite un décès rapide pour nous
épargner la guerre mondiale! Quelle malchance pour la
Suisse d'avoir sur ses chaires des têtes pareilles!

sign. un étudiant suisse

Pièce N° 83

Monsieur le Recteur

Permettez, je vous prie, à un français ayant du sang romand dans les veines, de vous dire, - en même temps que beaucoup d'autres personnes sans doute - sa pénible surprise à la nouvelle donnée ce soir : « l'Université de Lausanne a remis le diplôme de doct^r *Honoris causa* à M. Mussolini » - à Mussolini, l'assassin d'une petite nation ! - Déjà le gouvernement suisse, par politique évidemment, avait reconnu la conquête de l'Ethiopie.. Mais un corps indépendant tel¹ qu'une université, mais l'Université de Lausanne, faire des sourires à l'Injustice, momentanément victorieuse ! par son geste nous faire douter un instant de notre Suisse, le pays de la liberté !.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

¹ Le texte porte *telle*.

9 Avril

N. Christol
ancien missionnaire

Noël Christol
Monsieur le Recteur
Permettez, je vous prie, à un français ayant
du sang romand dans les veines, de vous dire,
- en même temps que beaucoup d'autres personnes sans doute -
35, AVENUE DU PARC DE MONTSOURIS PARIS 14^e

sa pénible surprise à la nouvelle donnée ce
soir : " l'université de Lausanne a remis le di-
plôme de doct^r *Honoris causa* à M. Mussolini" -
à Mussolini, l'assassin d'une petite nation ! - Déjà le
gouvernement suisse, par politique évidemment, avait
reconnu la conquête de l'Ethiopie.. Mais un corps indé-
pendant telle qu'une université, mais l'Université de
Lausanne, faire des sourires à l'Injustice, momen-
tamment victorieuse ! par son geste nous faire douter
un instant de notre Suisse, le pays de la liberté !..
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression
de mes sentiments respectueux. N. Christol
9 Avril - ancien missionnaire

Pièce N° 88

Monsieur E. Golay, recteur de l'Université,
Lausanne

Monsieur le recteur.

Parlerait-on de la Suisse si les Confédérés avaient été écrasés à Morgarten?

Six siècles plus tard, l'Université de Lausanne, chef-lieu du canton de Vaud, complimente et ennoblit l'auteur de l'agression contre l'Abbyssinie, qui, elle, a succombé sous les gaz de guerre des avions italiens, malgré le courage de ses défenseurs.

En ce quatorze avril¹, c'est avec un sentiment très douloureux que j'y pense, pour ne pas dire plus.

Veillez agréer, Monsieur le recteur, mes civilités empressées.

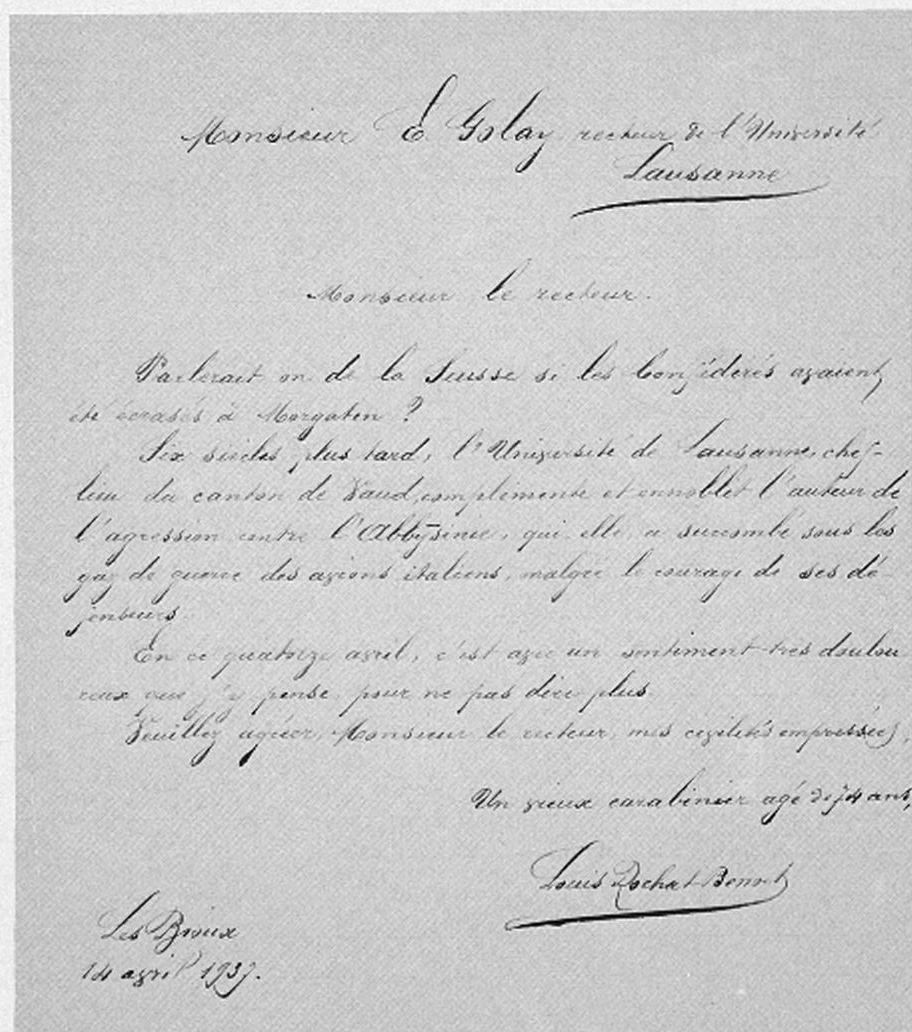
Un vieux carabinier âgé de 74 ans,

Louis Rochat-Benoît²

Les Bioux
14 avril 1937.

¹ Le 14 avril évoque la date de la première réunion du Grand Conseil du canton de Vaud (14 avril 1803).

² Marc-Louis Rochat-Benoît (1863-1949) fut horloger à La Vallée. Il exerça son métier dans l'atelier Jean Piguet du Sentier jusqu'après la guerre et occupa le poste de secrétaire de la fraction communale des Bioux de 1910 à 1926. Selon son petit-fils, Louis-Marius, il s'affirmait opposé à toute dictature, car ses sympathies le poussaient plutôt vers les mouvements à tendance anarchiste. Il faisait partie de la société vaudoise des carabiniers.



Pièce N° 89

IMPRIMERIE LA CONCORDE, LAUSANNE

TERREAUX, 31

IMPRESSIONS D'ART :: ILLUSTRATIONS
CHROMOGRAVURE :: TOUS TRAVAUX
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
PROGRAMMÉS, etc. :: GLICHÉS

ÉDITIONS

VOLUMES :: THÈSES :: JOURNAUX
BROCHURES :: OBLIGATIONS ET ACTIONS
ALGÈRE :: MUSIQUE :: ALLEMAND
ANGLAIS, ITALIEN, etc. :: GREC :: HÉBREU

Avec des traits 7 et 17 Terreaux

BULLETIN TECHNIQUE

Organ de la Société de l'Enseignement et de l'Industrie
Éditeur : M. de la Roche-Beaucourt
Nouvelles de Médecine et de Philosophie
Directeur : M. Louis Hugel, professeur

MÉTAPHYSIQUE

Organ officiel des Universités catholiques de France, Italie
Éditeur : M. le professeur Fernand Juchat
Cahiers protestants
Directeur : M. le pasteur Charles Bégue

REVUE SCIENTIFIQUE

Organ de l'Institut national de recherches de la Concorde
Éditeur : M. Maurice Van Boven

REVUE DE LA VIE

Organ officiel des Universités catholiques de France, Italie
Éditeur : M. le professeur Fernand Juchat

REVUE DE LA VIE

Organ de l'Institut national de recherches de la Concorde
Éditeur : M. Maurice Van Boven

REVUE DE LA VIE

Organ de l'Institut national de recherches de la Concorde
Éditeur : M. Maurice Van Boven

REVUE DE LA VIE

Organ de l'Institut national de recherches de la Concorde
Éditeur : M. Maurice Van Boven

Direction : **TH. FACHE-TANNER**
J. FACHE-VITTEL

Téléphone : BUREAUX 23 595
Appartements 28 347
28 982

Adressez les lettres :
Case postale 38 169, Chanderon, Lausanne.

Lausanne, le 16 avril 1937

Monsieur le Professeur Emile GOLAY
Recteur de l'Université
LAUSANNE

Monsieur le Recteur,

Nous vous avons déjà exprimé de vive voix, il y a quelques jours, notre stupeur et notre immense chagrin de ce qu'un document, que vous aviez bien voulu nous confier pour l'impression, avait été transmis par un inconnu à la presse, en violation flagrante du secret professionnel. Conseil pris auprès de vous, vous nous avez autorisé à porter plainte au Juge informateur contre inconnu pour vol de document, ce que nous avons fait immédiatement.

L'enquête a abouti rapidement ; le coupable est l'apprenti [redacted] Arrêté, et conduit dans les bureaux de la Sûreté, il a avoué; conduit devant le Juge informateur, il a précisé qu'il avait volé une épreuve un soir, après le départ des ouvriers, dans le tiroir du typographe qui exécutait le travail. En votre absence, et en l'absence de Monsieur le Chancelier de l'Université, nous avons demandé immédiatement audience à Monsieur le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, et nous avons mis Monsieur le Conseiller d'Etat Paul Perret au courant du résultat de l'enquête.

¹ Le nom du typographe qui figurait dans cette pièce a été caviardé.

Pièce N° 90

D^r MARCEL DUBOUX¹
 PROFESSEUR DE CHIMIE
 A L'UNIVERSITÉ

Lausanne, le 18 avril 1937.

Monsieur le professeur E. Golay
 Recteur de l'Université
LAUSANNE

Monsieur le Recteur et cher collègue,

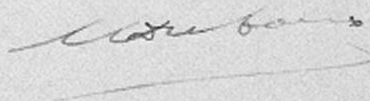
J'ai appris par la voie des journaux qu'une délégation de l'Université s'était rendue à Rome pour remettre le diplôme de docteur honoris causa au chef du gouvernement italien.

A ce propos, je me permets de vous exprimer mon étonnement de ce que les organes dirigeants de notre université n'aient pas compris qu'un tel geste pouvait être, dans les circonstances actuelles, mal interprété par une partie de l'opinion publique et du corps professoral. On ne manquera pas, à l'étranger tout au moins, de lui attribuer une signification politique que ses promoteurs n'ont certainement pas voulu lui donner : il en résultera ainsi un malentendu regrettable qui, je le crains, risque de nous faire du tort auprès de nos véritables amis.

Si l'Université de Lausanne voulait rendre hommage à un de ses anciens élèves devenu homme d'Etat illustre, elle devait le faire il y a deux ou trois ans, et le geste eût été compris de chacun. Mais aujourd'hui, après les douloureux événements ^{d'Ethiopie} qui sont encore présents dans toutes les mémoires, on ne peut s'empêcher de faire de sérieuses réserves, et je suis de ceux qui pensent que le moment choisi pour se livrer à une pareille manifestation n'était pas particulièrement opportun.

Soyez persuadé qu'il m'en coûte de vous adresser ces lignes qui pourront vous causer de la peine. Si je le fais malgré tout, c'est que la conscience m'oblige parfois à prendre position et me défend de taire les sentiments que font naître en moi certains actes que j'estime malencontreux.

Veillez, Monsieur le Recteur et cher collègue, agréer l'expression de mes sentiments très distingués.



¹ Marcel Duboux (1883-1943) fut professeur d'électrochimie de 1918 à 1943.

Pièce N° 92

Commission universitaire

Séance du 21 avril 1937 à 20 h. $\frac{1}{4}$

Présidence de M^r le Recteur Golay. Présents : MM. les 5 Doyens, 2 Directeurs, MM. Boninsegni et Chuard, M^r Olivier. M^r le Directeur Mellet, souffrant, s'est fait excuser. M^r le Doyen Guisan, souffrant, s'est fait également excuser. Il est remplacé par Monsieur Fleury¹.

Doctorat Mussolini : délégation et voyage à Rome

3. M^r le Recteur rapporte oralement sur le voyage de la délégation universitaire à Rome où elle a été reçue au Palais de Venise, le 8 avril. Nous avons eu quelques difficultés avant le départ. Elles ont été levées. S.E. Mussolini a reçu les trois membres de la délégation en présence d'un chef du protocole et l'entrevue a duré environ 20 minutes. M^r le Recteur a présenté le diplôme et lu l'adresse. S.E. Mussolini a répondu en français et nous a remerciés de l'attention à laquelle il a été très sensible, en rappelant que c'est à Lausanne qu'il s'est spirituellement formé, en insistant sur l'admiration que méritent les institutions républicaines et démocratiques de la Suisse, à condition qu'elles soient sauvegardées, et sur l'importance de la Suisse dans le monde européen et l'amitié que lui porte en particulier l'Italie.

M^r le Recteur se loue de l'esprit dans lequel notre don a été accepté, Mussolini relevant entre autres qu'il avait toujours refusé cet honneur lorsque les universités italiennes le lui avaient offert, mais qu'il attachait un grand prix à l'acte de l'Université de Lausanne. Pendant deux jours la délégation a été l'objet des attentions que voici : le premier jour elle a été reçue, le matin, par le Recteur et une douzaine de professeurs dans les nouveaux locaux de l'Université, dont nous avons vu plusieurs, et qui sont fort beaux ; après la réception au Palais de Venise, la délégation a été reçue à l'Académie d'Italie. Le lendemain matin, on lui a montré en détail le Foro Mussolini qui n'est pas encore achevé, puis on lui a offert un déjeuner au-

¹ Jean Fleury, né en 1904, fut professeur de droit de 1934 à 1947. Il est aujourd'hui professeur honoraire.

quel ont pris part une trentaine de personnages gouvernementaux, universitaires, académiques, présidé par le Ministre de l'Education nationale S. E. Bottai², en face duquel était assis le Ministre de Suisse à Rome³, enfin l'après-midi, on nous a conduits à l'Instituto Forlanini, institut de recherches et d'hospitalisation pour tout ce qui concerne la tuberculose et les maladies voisines. M^r le Consul d'Italie à Lausanne, M^r Canino⁴, nous avait précédés à Rome, où nous avons été accueillis déjà sur le quai de la gare et il avait prévu toutes choses, de façon à ce qu'aucun accroc ne vînt nous gêner dans ces deux journées très remplies. Il nous a accompagnés partout et il est rentré à Lausanne avant nous. La délégation a été rendre visite au Ministre de Suisse à Rome, M^r Ruegger, qui nous a rendu de cordiaux et bien-venus services à un moment assez délicat des négociations.

M^r le Directeur Boninsegni fait part à la Commission universitaire des remerciements de S. E. Mussolini adressés par son organe à notre Université.

Enquête sur la soustraction du d.h.c. Mussolini

M^r le Recteur rapporte ensuite brièvement sur la soustraction du document (adressé à Mussolini) par un apprenti de l'imprimerie de la Concorde, qui l'a communiqué indirectement au journal socialiste. Nous avons fait une enquête et *la Concorde* a été expressément invitée à faire intervenir la police secrète. L'affaire n'est pas encore tout à fait au point; M^r le chef du Département désire en entretenir le Conseil d'Etat et n'a pas encore pu le faire. Nous verrons ensuite jusqu'où pousser les poursuites pour lesquelles la Commission universitaire donne son approbation et toute liberté d'agir à M^r le Recteur. Dès demain, M^r le Recteur remettra aux quatre journaux un communiqué contenant le texte du diplôme et celui de l'adresse; il en donne lecture à la Commission universitaire qui l'approuve.

M^r le Directeur Boninsegni estime que le fait le plus grave dans ces regrettables indiscretions est celui-ci: qu'il se soit trouvé un professeur pour renseigner le rédacteur du *Droit du Peuple* sur nos projets. A son avis, partagé par toute la Commission universitaire, ce fait est plus grave, infiniment, que l'acte du jeune apprenti qui a d'ailleurs sciemment violé le secret professionnel auquel il s'était engagé.

Le Chancelier: Frank Olivier

² Giuseppe Bottai (1895-1959) fut ministre de l'éducation nationale de 1936 à 1943.

³ Paul Ruegger, né en 1891, fut chef de la légation de Suisse en Italie de 1936 à 1941.

⁴ Mario Canino Di Lorenzo, né en 1896, fut consul d'Italie à Lausanne de 1935 à 1938.

Commission universitaire

Séance du 21 avril 1934, à 20h. 1/4

Présidence de M^r le Recteur Golay. Présents : MM. les
5 Docteurs, 2 Secrétaires, M. M. Brambilla et Chuard, M^r Chini.
M^r le Secrétaire Mellat, souffrant, s'est fait excuser.
M^r le Docteur Junod, souffrant, s'est fait également
excuser. Il est remplacé par Monsieur Fleury.

Doctorat
Mussolini :
délégation et
voyage à Rome.

3. M^r le Recteur rapporte oralement sur
le voyage de la délégation universitaire à Rome où
elle a été reçue au Palais de Venise, le 21 avril.
Nous avions eu quelques difficultés avant le départ.
Elles ont été levées. S. C. Mussolini a reçu les
les trois membres de la délégation en présence d'un chef
de protocole et l'entretien a duré environ 20 minutes.
M^r le Recteur a présenté le diplôme et lui l'a ostenté.
S. C. Mussolini a répondu en français et nous a remerciés
de l'attention à laquelle il a été très sensible, en rappe-
lant que c'est à Lausanne qu'il s'est spirituellement
formé, en insistant sur l'admiration que méritent les
institutions républicaines et démocratiques de la Suisse, à
condition qu'elles soient sauvegardées, et sur l'importance
de la Suisse dans le monde européen et l'amitié que lui
porte en particulier l'Italie.

M^r le Recteur se loue de l'esprit dans lequel
cette don a été acceptée, Mussolini relevant entre autres
qu'il avait toujours refusé cet honneur lorsque les universités
italiennes se lui soient offert, mais qu'il attachait
un grand prix à l'hôte de l'Université de Lausanne.
Pendant deux jours la délégation a été l'objet des at-
tentions que voici : le premier jour elle a été reçue, le
matin, par le Recteur et une douzaine de professeurs
dans les nouveaux locaux de l'Université, dont nous
avons eu plusieurs, et qui sont fort beaux ; après la
réception au Palais de Venise, la délégation a été reçue
à l'Académie d'Italie. Le lendemain matin, on
lui a montré en détail le Foss Mussolini qui n'est
pas encore achevé, puis on lui a offert un déjeuner

auquel ont pris part une trentaine de personnalités gouvernementales, universitaires, une démission, plébiscite par le Ministre de l'Éducation nationale L. G. Bollaï, en fait duquel était sorti le Ministre de Suisse à Rome, enfin l'apart suide, au cours a conduit à l'Institut Forlanini, institut de recherches et d'hygiène pour tout ce qui concerne la tuberculose et les maladies virales. M^r le Consul d'Italie à Lausanne, M^r Camis, nous avait précédés à Rome, où nous avons été accueillis déjà sur le quai de la gare et il avait prié toutes choses, de façon à ce qu'aucun accès ne s'ensuive dans ces deux journées très remplies. Il nous a accompagnés partant et il est rentré à Lausanne avant nous. La délégation a été rendue visite au Ministre de Suisse à Rome, M^r Reuggen, qui nous a rendu de cordiales et bienvenues services à un moment assez délicat des négociations.

M^r le directeur Bonincontri fait part à la Commission universitaire des remerciements de S. G. Mussolini, adressés par son organe à notre Université.

Enquête sur la soustraction de d. h. c. Mussolini

M^r le Rectorat rapporte ensuite brièvement sur la soustraction du document (adretti à Mussolini) par un apprenti de l'imprimerie de la Casade, qui l'a communiqué indirectement au journal socialiste. Nous avons fait une enquête et la Casade a été expressément invitée à faire intervenir la police secrète. L'affaire n'est pas encore tout à fait au point, M^r le chef du Département décide en attendant le Conseil d'État, et n'a pas encore pu le faire. Nous verront ensuite jusqu'où passer les poursuites pour lesquelles la Commission universitaire donne son approbation et toute liberté d'opinion à M^r le Rectorat. Les derniers, M^r le Rectorat remettra aux quatre journaux un communiqué contenant le texte du diplôme et celui de l'adretti; il en donnera lecture à la Commission universitaire qui l'approuve.

M^r le directeur Bonincontri estime que le fait le plus grave de ces reproches individuels est celui-ci: qu'il se soit trouvé un professeur pour renouer le redoublement du droit du Peuple sur nos projets. Ce son avis, partagé par toute la Commission universitaire, ce fait est plus grave, surprenant, pour le sort du jeune apprenti qui a d'ailleurs évidemment mal le secret professionnel auquel il s'est engagé.

Pièce N° 101

Commission universitaire

Séance du 12 mai 1937 à 20 h. 15

Présidence de M^r le Recteur Golay. Présents MM les 5 Doyens, 3 Directeurs, M^r Olivier.

Plainte de la Concorde contre inconnu. D^r Mussolini

1. M^r le Recteur renseigne la Commission sur l'état de l'enquête ouverte à la suite de la plainte portée par la Concorde contre inconnu. Il a vu le Juge informateur et a appris de lui que l'enquête était terminée. Cependant la Concorde attend nos décisions avant de procéder plus avant. Le Juge informateur est très hésitant. Si l'enquête a établi la culpabilité de l'apprenti, il est impossible de préciser la part de responsabilité de deux autres personnes¹ qui ont pris connaissance grâce à lui de notre adresse à Mussolini ; il est malheureusement encore probable qu'on ne pourrait pas les atteindre efficacement. M^r le Recteur estime que nous ne gagnerions rien à pousser l'affaire et il serait assez disposé à la laisser tomber.

M^r le Doyen Guisan demande si il y a eu ordonnance de non-lieu ou de renvoi. Ni l'une ni l'autre. Le Juge informateur est resté dans l'expectative. M^r le Recteur ajoute que la Concorde laissera tomber l'affaire si nous n'insistons pas. L'apprenti a été immédiatement renvoyé et il paraît inutile de sévir encore contre celui qui n'est pas le plus coupable ; or, les autres, nous ne savons pas comment les atteindre.

M^r le Doyen Ramel est d'avis qu'on laisse tomber l'affaire et remarque que c'est nous qui en avons eu le bénéfice moral et qu'on n'a pas réussi vraiment à nous nuire. La Commission universitaire décide de la laisser tomber.

Le Chancelier : Frank Olivier

¹ Il devrait s'agir de Géo Würigler et de Paul Golay.

Commission universitaire

Séance du 12 mai 1937, à 20h. 15.

Président de M^o le Recteur Gobet. Présents M. M. les 5 Docteurs,
3 Directeurs, M^o Obé.

Plainte de la
Concorde contre
inconnus.
S^r Mussolini.

1. M^o le Recteur remercie la Commission sur l'état de l'enquête ouverte à la suite de la plainte portée par la Concorde contre inconnus. Il a vu le juge informatif et a appris de lui que l'enquête était terminée. Cependant la Concorde attend nos décisions avant de procéder plus avant. Le juge informatif est très hésitant. Si l'enquête a établi la culpabilité de l'apprenti, il est impossible de pointer la part de responsabilité de deux autres personnes qui ont pris connaissance grâce à lui de notre adresse à Mussolini; il est malheureusement encore probable qu'on ne pourrait pas les atteindre efficacement. M^o le Recteur estime alors que nous ne pourrions rien à pousser l'affaire et il serait assez disposé à la laisser tomber.

M^o le Docteur Juisan demande si il y a un ordonnance de non lieu ou de renvoi. Si l'une, ou l'autre, de juge informatif est resté dans l'expectative. M^o le Recteur ajoute que la Concorde laissera tomber l'affaire si nous n'en faisons pas. L'apprenti a été immédiatement renvoyé et il paraît inutile de s'en occuper encore contre celui qui n'est pas le plus coupable; or, les autres, nous ne savons pas comment les atteindre.

M^o le Docteur Ramel est d'avis qu'on laisse tomber l'affaire et remarque que c'est nous qui en avons eu le bénéfice moral et qu'on n'a pas résisté vraiment à nous nuire. La Commission universitaire décide de la laisser tomber.

Pièce N° 105

Lausanne, le 29 mai 1938.

Monsieur le Recteur et honoré Collègue,

J'ai eu hier la visite de M. le Professeur D^r Jean Wintsch¹ au cours de laquelle il m'a manifesté le désir d'avoir une explication de ma part sur mon attitude très réservée à son égard.

Je lui ai exposé les raisons qui m'ont amené à adopter l'attitude dont il se plaignait. Je lui ai dit entre autre que la raison principale découlait du fait que je le soupçonnais d'avoir communiqué à M. Paul Golay, rédacteur du *Droit du Peuple*, la délibération prise par le Conseil de l'Ecole des sciences sociales et politiques de proposer à la Commission Universitaire de décerner à M. Benito Mussolini le grade de docteur *h.c.* en sciences sociales et politiques.

Je ne lui ai pas caché que d'autres collègues de l'Université et d'éminents personnages, avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette malencontreuse affaire, le croyaient aussi l'auteur de l'inconcevable indiscretion.

M. Wintsch en me donnant sa parole d'honneur a affirmé qu'il n'a communiqué la délibération du Conseil de l'Ecole des sciences sociales et politiques qu'à M. le Professeur André Bonnard². Il a demandé à M. Paul Golay d'où il tenait les renseignements qui ont fait l'objet de l'article publié dans le *Droit du Peuple* et de la campagne électorale de cette époque là. M. Golay lui a répondu qu'il les tenait par la voie de Neuchâtel.

J'ai mis hier le Conseil de l'Ecole au courant de l'entretien que j'ai eu avec M. le Professeur Wintsch. Celui-ci a répété devant le Conseil ce que je viens de vous communiquer et le Conseil en a pris acte avec satisfaction³.

M. le Professeur Wintsch désirerait qu'on fit une enquête sur l'indiscretion qui a été commise afin d'en découvrir l'auteur. Je l'ai prié de ne pas insister sur ce désir pour ne pas revenir sur une affaire qui nous a déjà causé suffisamment de peines.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur et honoré Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P. Boninsegni

¹ Jean Wintsch (1880-1943), médecin de formation fût professeur de psychologie appliquée à l'Ecole des sciences sociales et politiques de 1936 à 1943. Militant de gauche, c'est le seul professeur qui s'éleva, par son vote, contre la décision d'octroyer le doctorat *honoris causa* à Mussolini.

² Voir pièce n° 42, note 8.

³ Les procès-verbaux du Conseil de l'Ecole des sciences sociales et politiques n'en gardent pas de trace.



UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
LE DIRECTEUR
DE L'ÉCOLE DES
SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Lausanne, le 29 mai 1938.

1

Monsieur le Recteur, et honnori collègue.

J'ai eu hier la visite de M. le Professeur Dr. Jean Wintérisch au cours de laquelle il m'a manifesté le désir d'avoir une explication de ma part sur mon attitude très réservée à son égard.

Je lui ai exposé les raisons qui m'ont amené à adopter l'attitude dont il se plaignait. Je lui ai dit entre autres que la raison principale découlait du fait que je le soupçonnais d'avoir communiqué à M. Paul Golay, rédacteur du Droit du Peuple, la délibération prise par le Conseil de l'École des sciences sociales et politiques de proposer à la Commission Universitaire de décerner à M. Benito Mussolini le grade de docteur h. c. en sciences sociales et politiques.

Je ne lui ai pas caché que d'autres collègues de l'Université et d'éminents personnages, avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette malencontreuse affaire, le croyaient aussi l'auteur de l'inconvenable notification.

M. Wintérisch en me donnant sa parole d'honneur m'a affirmé qu'il n'a communiqué la délibération du Conseil de l'École des sciences sociales et politiques qu'à M. le Professeur André Bonnard. Il a demandé à M. Paul Golay d'où il tenait les renseignements qui ont fait l'objet de l'article publié dans le Droit du Peuple et de la campagne électorale de cette époque là. M. Golay lui a répondu qu'il les tenait par la voie de Neuchâtel.



UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
LE DIRECTEUR
DE L'ÉCOLE DES
SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

J'ai mis hier le Conseil de l'École au courant de l'entretien que j'ai eu avec M. le Professeur Wintsch. Celui-ci a répété devant le Conseil ce que je viens de vous communiquer et le Conseil en a pris acte avec satisfaction.

M. le Professeur Wintsch désirerait qu'on fit une enquête sur l'indiscrétion qui a été commise afin d'en décourager l'auteur. Je l'ai prié de ne pas insister sur ce point pour ne ^{pas} revenir sur une affaire qui nous a déjà causé suffisamment de peine.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur et honoré collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P. Boninay

INVENTAIRE DES PIÈCES PRÉSENTÉES

15	10.9.1936	lettre de la Banque cantonale vaudoise à A. Reymond, 1 page dactyl.
24	2.12.1936	extrait du procès-verbal de la Commission universitaire, 2 folios man.
26	13.1.1937	extrait du procès-verbal de la Commission universitaire, 4 folios man.
35	4.3.1937	lettre d'André Langie au recteur, 3 pages man.
36	4.3.1937	lettre d'E. Meyer au recteur, 1 page dactyl.
37	4.3.1937	lettre d'E. Lohner au recteur, 1 page dactyl.
39	5.3.1937	lettre de M. Just au recteur, 3 pages man.
40	6.3.1937	lettre de « A. Démocrate, D ^r h.c. es tou » à la « Direction de l'Université », 1 carte man.
42	8.3.1937	lettre d'A. Bonnard au recteur et aux membres de la Commission universitaire, 5 pages man.
43	8.3.1937	première lettre d'H.-L. Miéville au recteur et aux membres de la Commission universitaire, 9 pages man.
44	9.3.1937	seconde lettre d'H.-L. Miéville au recteur, 3 pages man.
45	9.3.1937	lettre d'E. Gagnebin au recteur et aux membres de la Commission universitaire, 3 pages dactyl.
46	9.3.1937	lettre d'E. Grin au recteur et aux membres de la Commission universitaire, 2 pages man.
47	9.3.1937	lettre de Ch. Masson au recteur et aux membres de la Commission universitaire, 2 pages dactyl.
48	9.3.1937	lettre de W. Marsi au recteur, 1 page dactyl.
49	9.3.1937	lettre de F. Spielmann au recteur, au Sénat de l'Université et au Conseil d'Etat du canton de Vaud, 2 pages dactyl.
50	10.3.1937	lettre d'H. Germond au recteur, 3 pages man.
53	18.3.1937	lettre d'« un protestataire entre des centaines de mille quand-même, je pense » au « Conseil Directorial de l'Université de Lausanne », 1 page dactyl.
54	18.3.1937	lettre de M. Bettex aux membres de la Commission universitaire, 1 page man.
55	18.3.1937	première lettre de F. König au recteur, 2 pages dactyl.
56	19.3.1937	lettre de Ph. Meylan au recteur et aux membres de la Commission universitaire, 7 pages man.
57	22.3.1937	extrait du procès-verbal de la Commission universitaire, 2 folios man.
60	26.3.1937	lettre de G. Joyet au recteur, 1 page dactyl.
63	27.3.1937	lettre d'E. et A. Burnier à la Commission universitaire, 5 pages man.
64	s.d. ¹	texte anonyme expédié de Morat adressé au recteur, 1 page man.
71	2.4.1937	lettre de P. Kohler au recteur, 3 pages dactyl.
72	2.4.1937	seconde lettre de F. König au recteur, 1 page dactyl.
73	2.4.1937	lettre de U. W. Züricher au recteur, 1 page man.
74	3.4.1937	lettre du recteur à F. König, 1 page dactyl.
76	5.4.1937	lettre de R. Mermoud au recteur, 2 pages man.
79	1937 ²	diplôme de docteur h.c. de l'Université de Lausanne de B. Mussolini, 1 page impr.
80	1937	adresse à B. Mussolini, accompagnant le diplôme, 4 pages impr., [BRA]
82	9.4.1937	lettre d'« un étudiant suisse » au recteur, 1 page dactyl.
83	9.4.1937	lettre de N. Christol au recteur, 1 carte recto-verso
88	14.4.1937	lettre de L. Rochat-Benoît au recteur, 1 page man.
89	16.4.1937	lettre de la direction de l'imprimerie La Concorde au recteur, 2 pages dactyl. avec une note man. du recteur
90	18.4.1937	lettre de M. Duboux au recteur, 1 page dactyl.
92	21.4.1937	extrait du procès-verbal de la Commission universitaire, 3 folios man.
101	12.5.1937	extrait du procès-verbal de la Commission universitaire, 1 folio man.
105	29.5.1938	lettre du directeur de l'Ecole des sciences sociales et politiques, P. Boninsegni au recteur, 2 pages man.

¹ Cette pièce, non datée, fut vraisemblablement envoyée au recteur en mars ou avril 1937.

² Attribué en janvier, imprimé en février ou mars, remis le 8 avril 1937. C'est cette dernière date qui a été choisie pour la chronologie.



MATÉRIAUX POUR SERVIR
À L'HISTOIRE DU DOCTORAT *h.c.*
DÉCERNÉ À BENITO MUSSOLINI
EN 1937

recueillis, édités et annotés
par Olivier ROBERT

Les documents présentés dans ce numéro spécial de la revue « **Uni-Lausanne** » - diffusé aux destinataires habituels de la collection « Publications de l'Université de Lausanne » - font partie des textes et documents recueillis, édités et annotés par Olivier Robert pour son ouvrage « **Matériaux pour servir à l'histoire du doctorat *h.c.* décerné à Benito Mussolini en 1937** ».

Cet ouvrage broché, de 21 × 29,7 cm, - qui contient 245 pages richement illustrées - peut être commandé au prix de souscription de **Fr. 29.-** (dès le 1^{er} septembre 1987 : Fr. 35.-) en retournant, avant le 31 août 1987, le talon ci-dessous au Service Presse et Information de l'Université, B.R.A., 1015 Lausanne

Bulletin de commande

à retourner à : Presse et Information de l'Université, B.R.A., 1015 Lausanne
pour exemplaire(s) de « **Matériaux pour servir à l'histoire du doctorat
h.c. décerné à Benito Mussolini en 1937** »
à envoyer à

Mme / Mlle / M.

adresse :

N° postal : Localité :

Date : Signature :

Photocomposition et impression:
Imprimerie Dupuis S.A., Le Brassus

Photolitho:
P. Ducommun S.A., Ecublens

Rédaction:
Presse et Information, Université de
Lausanne
BRA-Dorigny, 1015 LAUSANNE
Tél. 021 / 464265
Télex 455 110 UNIL CH
Téléfax 464297

Rédacteur responsable:
Axel-A. Broquet,
responsable du service
Collaboration: Olivier Robert
